

SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES RENOVATIONS

Livret

**Epreuve E7 du Baccalauréat professionnel
« conduite et gestion de l'entreprise hippique »
et épreuve E3 du BEPA associé :
« Cavalier soigneur »**

**REPERES POUR LA MISE EN OEUVRE
DES EPREUVES E3 ET E7
ISSUS DES TRAVAUX EN ATELIERS**

Remarque :

Ce document est réalisé à destination des examinateurs des épreuves E3 du BEPA « Cavalier-soigneur » et E7 du baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique » en s'appuyant sur les sessions de formation réalisées en janvier et février 2015 et animées par l'Inspection de l'enseignement agricole et l'ENFA.

Il a pour objet de :

- faciliter la compréhension des nouvelles modalités d'évaluation mises en place dans le cadre de la certification du BEPA et du baccalauréat professionnel,
- et de faciliter la mise en œuvre du contrôle en cours de formation tant dans le déroulement des épreuves, que dans la construction des grilles d'évaluation.

Il propose également des points de repères aux enseignants et formateurs pour la préparation des apprenants à ces épreuves.

Le document offre deux possibilités de lecture à partir du paragraphe 2.3. :

- une lecture *in extenso* de la totalité du livret. Le lecteur trouvera des réponses à un ensemble de questions soulevées par la mise en œuvre des épreuves E3 du BEPA « Cavalier-soigneur » et E7 du baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique »,
- - une lecture guidée par le choix d'une épreuve à approfondir.

Les différentes parties ont une structure qui leur donne une unité propre et cohérente.

TABLE DES MATIÈRES DU LIVRET

1. EVALUER PAR CAPACITÉS DANS LES ÉPREUVES CERTIFICATIVES E3 DU BEPA ET E7 DU BAC. PRO CGEH.....	5
1.1. DES COMPÉTENCES AUX CAPACITÉS.....	5
1.2. CONSÉQUENCES DE L'ÉVALUATION PAR CAPACITÉS DANS LA CONSTRUCTION DES ÉPREUVES CERTIFICATIVES.....	9
1.3. SYNTHÈSE DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ENSEIGNANTS/FORMATEURS	11
1.4. CONSTRUIRE DES GRILLES D'ÉVALUATION PERMETTANT D'ÉVALUER DES CAPACITÉS.....	11
1.4.1. Le principe d'une grille d'évaluation.....	11
1.4.2. Les repères des grilles d'évaluation.....	12
1.5. L'EXPLICITATION DES PRATIQUES.....	14
2. LES CCF DES ÉPREUVES E3 DU BEPA CS ET E7 DU BAC PROFESSIONNEL CGEH .	19
2.1. POINTS DE REPÈRE GÉNÉRAUX INDIQUÉS DANS LES NOTES DE SERVICE RELATIVES À L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES	19
2.1.1. Les contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E3 du BEPA « Cavalier-soigneur ».....	19
2.1.2. Les contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E7 du bac pro CGEH	21
2.2. LA PLACE DES PROFESSIONNELS DANS CES ÉVALUATIONS	23
2.2.1. Les éléments prévus par les notes de service	23
2.2.2. Questions / réponses.....	23
2.3. LES CCF DE PRATIQUE DANS LES ÉPREUVES E3 DU BEPA ET E7 DU BAC PROFESSIONNEL CGEH.....	25
2.3.1. Rappels des notes de service relatives aux modalités de mise en œuvre des CCF constitutifs de l'épreuve E3 du BEPA CS et E7 du Bac pro CGEH	25
2.3.2. Points de repères généraux relatifs à la mise en œuvre des CCF de pratique explicitée en BEPA CS et bac pro CGEH	25
2.4. LE CCF DE DÉBOURRAGE, CCF 3 DE L'E 7 DU BAC PROFESSIONNEL CGEH	32
2.4.1. Rappels de la note de service relative aux modalités de mise en œuvre du CCF de débouillage	32
2.4.2. Points de repères généraux pour l'organisation du CCF débouillage	32
2.5. LE CCF ORAL AVEC DOSSIER TECHNIQUE SUPPORT, CCF2 DU BAC PRO CGEH.....	36
2.4.1. Le dossier technique.....	36
2.4.2. L'oral.....	40
3. CONSTRUIRE UN PARCOURS SUR TROIS ANS.....	44
3.1. COMMENT CONCILIER NON DISCRIMINATION AU NIVEAU ET PRISE EN COMPTE DE LA SÉCURITÉ LORS DU RECRUTEMENT DES ÉLÈVES ?.....	44

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

3.2. COMMENT ORGANISER LES PÉRIODES EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR LES FORMATIONS EN VOIE SCOLAIRE ? QUELQUES PROPOSITIONS ISSUES DES TRAVAUX EN ATELIERS.....	45
3.2.1. <i>Quand placer la première période de stage ?</i>	45
3.2.2. <i>Comment fractionner les périodes de stage ?</i>	45
3.2.3. <i>Changer de lieu de stage entre la seconde et la première ?</i>	46
3.3. LES CCF DANS LE PARCOURS 3 ANS.....	46
3.3.1. <i>Quels sont les éléments clés pour construire un plan d'évaluation sur 3 ans ?</i>	46
3.3.2. <i>Quelles sont les conséquences de la réalisation de tous les CCF de l'E3 de BEPA en seconde ou en tout début de classe de première ?</i>	47
3.2.2. <i>Quelques points de vigilance pour la construction d'un parcours sur trois ans :</i>	48
3.3. CONSTRUIRE UNE PROGRESSION DISCIPLINAIRE SUR TROIS ANS.....	48
RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	50

1. Evaluer par capacités dans les épreuves certificatives E3 du BEPA et E7 du Bac. pro CGEH

La rénovation des diplômes de la voie professionnelle a introduit une nouvelle modalité d'écriture des référentiels de diplômes donnant une place centrale au référentiel de certification sur lequel s'appuient les nouveaux principes d'évaluation. Le livret de l'examineur relatif à l'épreuve E6 du bac pro CGEH¹ présente déjà ces évolutions.

L'objectif de ce document n'est pas de reprendre les grands principes de la réforme de la certification par capacités, mais d'entrer plus précisément dans le détail de ce qu'on appelle « évaluer par capacités » dans le cadre du contrôle en cours de formation. Nous apporterons des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Pourquoi et comment évaluer des capacités et non des connaissances ou des compétences lors des CCF ?
- Quels changements dans les épreuves certificatives découlent de l'évaluation par capacités ?
- Quelles sont les ressources disponibles pour aider les enseignants/formateurs à mettre en œuvre l'évaluation certificative par capacités ?

L'ensemble de ce document s'appuie sur les deux sessions de formation interrégionales réalisées en 2015 et relatives aux épreuves certificatives E3 du BEPA CS et E7 du bac pro CGEH. Les définitions citées sont issues du glossaire « écriture des référentiels des diplômes professionnels² ».

1.1. Des compétences aux capacités

Les **compétences-clés** d'un **professionnel confirmé** (expérimenté) se révèlent dans les **situations professionnelles significatives** du métier. Ces dernières sont déclinées dans le référentiel professionnel inclus dans le référentiel de diplôme. Elles permettent notamment de déterminer les différences de niveau d'autonomie, de prise de décision, de périmètre d'action entre les métiers d'ouvrier qualifié et de responsable d'entreprise dans le secteur hippique.

¹ Livret examinateur relatif à l'épreuve E6 du bac pro CGEH disponible sur Chlorofil à l'adresse : <http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/baccalaureat-professionnel/conduite-et-gestion-de-lentreprise-hippique.html> dans la rubrique « documents complémentaires au référentiel de diplôme → documents d'aide à l'évaluation »

² Glossaire « écriture des référentiels des diplômes professionnels² » disponible sur Chlorofil à l'adresse <http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/baccalaureat-professionnel/infos-communes.html - c4057> dans la rubrique « écriture des référentiels »

Des compétences aux capacités

Les **compétences-clés** d'un professionnel **confirmé** se révèlent dans les **situations professionnelles significatives** du métier.

Exemple :

Le responsable d'une entreprise hippique

Réalise les diagnostics nécessaires au pilotage de l'entreprise

Encadre des salariés, des stagiaires

Met en œuvre les différentes activités de valorisation des chevaux

Entretient les matériels

Gère les soins quotidiens et l'alimentation

Le cavalier soigneur

Prend les consignes

Signale des anomalies

Conduit le matériel

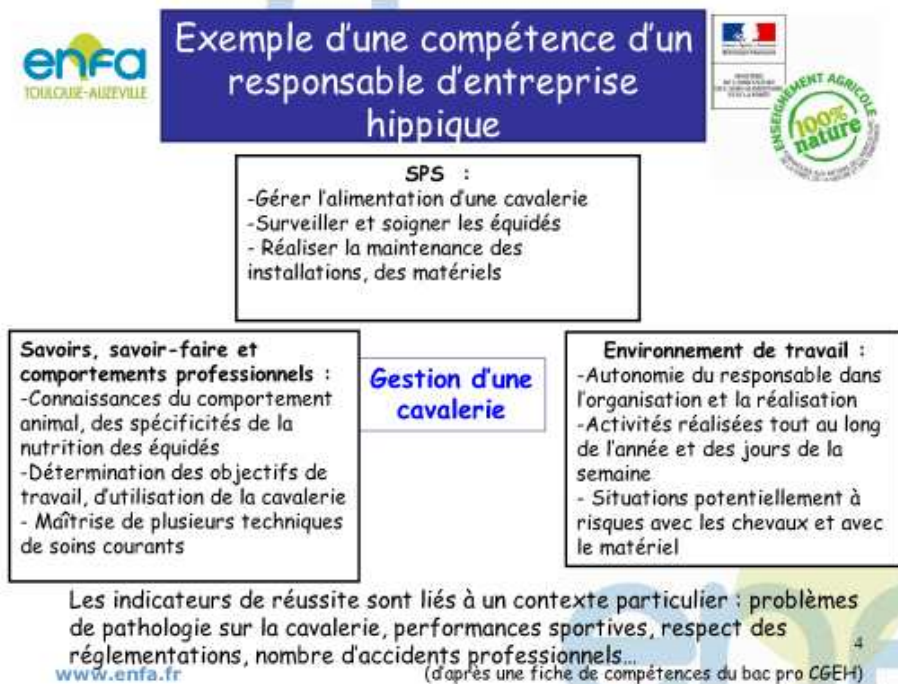
Effectue les soins quotidiens de la cavalerie

www.enfa.fr

Le terme de compétences n'est utilisé que dans le référentiel professionnel car il s'applique à des professionnels en activité. La compétence est définie, par les concepteurs des référentiels, comme une capacité reconnue et validée :

- à **mobiliser et à combiner des ressources**
- pour **répondre de façon pertinente à une situation professionnelle** normale ou dégradée.

Exemple d'un champ de compétence de responsable d'entreprise hippique :



Pour définir plus précisément en quoi consiste les compétences-clés du métier auquel il forme les apprenants, l'enseignant/le formateur a à sa disposition les fiches de compétence³ disponibles sur Chlorofil.

Ces dernières précisent :

- dans quelles situations professionnelles cette compétence se révèle,
- les caractéristiques de l'environnement de travail du professionnel dans ces situations,
- les ressources disponibles à mobiliser par le professionnel pour résoudre les problèmes soulevés par ces situations,
- les savoirs, savoir-faire à mobiliser et les comportements (savoir-être ou « attitudes ») à adopter et à combiner pour résoudre les problèmes soulevés par ces situations,
- les indicateurs de réussite visés dans ces situations.

³ Recueil de fiches de compétences pour le **bac pro CGEH** disponible sur Chlorofil à l'adresse suivante :

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/baccalaureat-professionnel/conduite-et-gestion-de-lentreprise-hippique.html>

dans la rubrique « documents complémentaires au référentiel de diplôme → recueil des fiches de compétence »

Recueil de fiches de compétences pour le BEPA Cavalier-soigneur disponible sur Chlorofil à l'adresse suivante :

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/bepa/cavalier-soigneur.html>

dans la rubrique « documents complémentaires au référentiel de diplôme »

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

➤ **Pourquoi est-il difficile d'évaluer des compétences lors des CCF ?**

Les apprenants sont en cours de formation :

- on ne peut pas attendre d'eux une maîtrise complète de la compétence telle que le ferait un professionnel expérimenté. Il est donc important de bien expliquer aux professionnels qui participent à l'évaluation le niveau d'exigence attendu.
- il est difficile de proposer, en milieu scolaire, une mise en situation professionnelle pertinente pour révéler une compétence dans sa globalité : en effet, en milieu scolaire, les situations sont moins réalistes et plus artificielles qu'en milieu professionnel, la durée de l'évaluation est contrainte et cela ne reflète pas toujours le temps dont on disposerait en activité professionnelle...
- il est difficile de « figer » une compétence dans une situation d'évaluation, une grille d'évaluation et de la formuler de manière brève et simple.

Ainsi, le terme de compétences est réservé au milieu professionnel. En milieu scolaire, ce sont des capacités qui sont travaillées et évaluées. Elles ne sont pas déconnectées des compétences, bien au contraire, elles leur sont directement reliées.

Pour reprendre une formule du livret de l'examinateur relative à l'épreuve E6 (p4), « **un apprenant ayant acquis les capacités visées d'un diplôme deviendra un professionnel compétent avec de l'expérience** ».

Les capacités constituent un « pari » de l'évaluateur sur le fait que le candidat sera capable dans une situation professionnelle de repérer les éléments de la situation, de l'analyser, de choisir et de mettre en œuvre une combinaison de ressources pertinentes et adaptées pour résoudre le problème posé par la situation. Toutes les ressources disponibles en lien avec le référentiel professionnel du diplôme sont donc pertinentes pour aider les enseignants et les formateurs à définir des situations d'évaluation et des grilles d'évaluation adaptées.

➤ **Qu'est-ce qu'une capacité dans les référentiels de certification des diplômes ?**

Une capacité représente le **potentiel** d'un individu en termes de **combinaison appropriée** de connaissances, savoir-faire et comportements pour résoudre un problème donné ou pour réaliser une tâche au sein d'une **situation limitée**, plus ou moins artificielle et relativement complexe.

Les capacités évaluées en CCF sont des précurseurs des compétences-clés identifiées dans le référentiel professionnel.

Remarque :

Il est important de souligner qu'une capacité nécessite une **combinaison** de différents types de savoirs. Il ne s'agit pas d'une juxtaposition ou d'un enchaînement de connaissances qu'aurait l'apprenant. Cette caractéristique est importante pour la conception de situations d'évaluation.

1.2. Conséquences de l'évaluation par capacités dans la construction des épreuves certificatives

L'évaluation par capacités (et non plus uniquement l'évaluation de connaissances) impose de respecter les grands principes suivants lors des évaluations certificatives.

❖ **Evaluer dans des situations proches des situations professionnelles,**

Cela suppose de mettre en place :

- une situation professionnelle habituelle, non dégradée, courante et contextualisée dans le sujet d'évaluation. Dans tous les sujets d'évaluation écrits, oraux ou pratiques, il faut bien préciser un contexte pour que le candidat se projette dans une situation professionnelle. (ex : préparation d'un cheval pour un transport plutôt que « pose de protection de transport » ou pose de bandes de polo mais pas de bandes de travail en BEPA (situation délicate à ce niveau)
- une situation d'évaluation différente de celles vues au cours de la formation (variation portant sur le contexte, le problème à résoudre...). En effet, si la situation d'évaluation est identique à celle vue lors de la formation, l'enseignant évalue seulement si le candidat est capable de reproduire une procédure et non sa capacité à analyser une situation pour choisir une combinaison adéquate de savoirs.

❖ **Evaluer la combinaison adéquate de connaissances, de gestes, de comportements et la réussite de l'action :**

- ne pas se contenter de l'évaluation du niveau de performance atteint par l'apprenant (il ne permet d'appréhender ni la globalité de la combinaison de savoirs réalisée, ni le cheminement suivi par l'apprenant). Si l'on ne regarde que la réussite, on peut « passer à côté » d'informations importantes sur le processus de résolution mis en place par l'apprenant comme par exemple le raisonnement pertinent, qui atteste que le jeune a atteint ou non la capacité évaluée.
- prendre en compte les raisonnements, les informations prélevées, leur hiérarchisation, les choix réalisés par l'apprenant.

➤ **Concrètement, qu'est-ce que l'évaluation par capacités implique pour le concepteur de l'évaluation ?**

- Partir d'une situation considérée par le concepteur de l'évaluation comme pertinente pour révéler la capacité à évaluer. Cette situation doit être définie avant l'ensemble des connaissances, des gestes, des savoir-faire et des savoir-être. L'ensemble de ces éléments sera défini en fonction de sa pertinence à être mobilisé et combiné dans la situation et le contexte d'évaluation choisis.
- Réaliser une évaluation globale, intégrative qui s'intéresse à la combinaison des connaissances, des savoir-faire, comportements et non à leur juxtaposition. Il n'est donc pas possible de se contenter d'une liste de questions indépendantes portant chacune sur un savoir différent. De même, un CCF pratique ne peut pas se limiter à la réalisation d'un geste.

Exemple de la capacité C8 : « Réaliser les travaux liés à la gestion de la cavalerie dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien être animal » certifiée lors du CCF 1 de l'épreuve E3 du BEPA Cavalier-soigneur.

Avant	Maintenant (évaluation par capacités)
Sujets tirés au sort : <ul style="list-style-type: none"> - Poser des bandes de repos - Poser des protections de transport 	Mise en situation : Cavalier préparant son cheval pour l'embarquement afin de réaliser le transport de l'animal X jusqu'au lieu de la compétition de CSO (durée du transport : 1 heure)
Le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Réalise la pose des bandes sur un cheval attribué - Enonce les intérêts des bandes posées et des conditions de leur utilisation 	Le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Choisit les bandes et protection adéquates - Réalise la pose des bandes et/ou protection - Explicite sa réalisation

Ainsi, les connaissances, terme que l'on définit comme les savoirs acquis par un individu, ne sont pas une fin en soi dans l'évaluation par capacités. Il s'agit plutôt d'évaluer comment ces connaissances sont mobilisées dans les capacités visées. Elles ne constituent qu'un moyen (c'est-à-dire une ressource) au service de la résolution du problème posé dans la situation d'évaluation.

Remarque : Il faut préparer progressivement les candidats à ce type d'évaluation lors de situations de formation.

➤ **Comme toute évaluation, l'évaluation par capacités doit être valide et fiable.**

Une évaluation valide est une évaluation qui mesure effectivement ce qu'elle prétend mesurer (ici une capacité).

Par exemple, une évaluation de la capacité à organiser une séance de travail avec les chevaux ne peut s'appuyer uniquement sur le résultat final, mais doit également tenir compte de l'explicitation de la procédure mise en œuvre (cf. pratique explicitée). De même, un CCF pratique ne peut s'appuyer uniquement sur une explication de la procédure à mettre en œuvre.

Une évaluation fiable permet d'évaluer toujours la même chose, même si les contextes sont différents. Il faudra donc veiller à l'équité de traitement des candidats lorsque le CCF impose des situations d'évaluation diversifiées.

1.3. Synthèse des ressources disponibles pour les enseignants/formateurs

Pour construire des épreuves certificatives évaluant des capacités professionnelles, les enseignants ont différentes ressources à leur disposition.

Ressources	Utilisations
Référentiel de certification	Identifier les capacités à évaluer
Notes de service	Préciser les modalités d'évaluation, parfois des critères et des indicateurs
Fiches de compétences	Identifier la ou les compétences en correspondance avec les capacités (finalités, ressources mobilisées par le professionnel...)
Référentiel professionnel	Identifier la ou les situations professionnelles significatives de ces compétences et incluant donc les capacités visées
Contexte de l'établissement Atelier technologique hippique ou Exploitation de l'EPL ou structure partenaire Période en entreprise	Identifier la situation d'évaluation pertinente et réalisable dans le contexte de l'établissement Elaborer la grille d'évaluation (critères et indicateurs) et les consignes à partir des capacités visées.

1.4. Construire des grilles d'évaluation permettant d'évaluer des capacités

1.4.1. Le principe d'une grille d'évaluation

Une grille d'évaluation est un outil qui permet de mettre en correspondance :

- le résultat d'actions que l'on demande à un apprenant (par exemple le résultat d'un parcours d'obstacle, la réalisation et justification de la maintenance d'un équipement, l'analyse des résultats technico-économiques...);
- et des critères d'appréciation que l'on a accompagnés d'une échelle précisant les niveaux de performance et les moyens mis en œuvre pour les obtenir. (d'après A. Daele Université de Lausanne).

Pourquoi une grille ?

- La grille est un outil de **contractualisation** et de **formalisation**. La grille d'évaluation constitue un contrat passé avec les apprenants sur les attentes de l'enseignant. **Elle est donc donnée aux apprenants en amont de l'évaluation**, l'apprenant doit connaître les attentes de l'enseignant. Elle permet de clarifier le niveau d'exigence attendu.
- La grille précise également les indicateurs de réussite.
- La grille permet de définir des règles d'équité pour attester du niveau atteint.

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

Dans le cas où il y a plusieurs sujets pour une même évaluation (des sujets différents suivant les candidats), il est possible de faire une ou plusieurs grilles mais dans tous les cas, **les critères se référant aux capacités évaluées doivent être les mêmes pour tous les candidats**. Pour pouvoir évaluer de façon satisfaisante, l'enseignant doit :

- s'appuyer sur des faits observables, mesurables, quantifiables. Ainsi, pour évaluer un raisonnement, il est donc indispensable de le faire expliciter par l'apprenant pour qu'il devienne observable.
- clarifier les attentes par rapport à la situation d'évaluation et disposer de repères (critères,...).

1.4.2. Les repères des grilles d'évaluation

Les grilles d'évaluation comprennent plusieurs niveaux de repères. Ces trois niveaux de repères doivent être présents dans la grille :

- **Capacité(s)** : définies dans le référentiel de certification
- **Critères** : qualités attendues en lien étroit avec les capacités évaluées (généraux, en nombre limité, **qualitatifs**)
- **Indicateurs** : ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère (contextualisés, concrets, **observables ou mesurables**). Ces indicateurs sont indispensables. Ils sont liés à la situation d'évaluation proposée.

L'évaluation certificative doit toujours porter sur le niveau des capacités globales, références sociales du diplôme. Toutefois, les différentes situations peuvent s'appuyer sur une sélection de capacités intermédiaires⁴, dans la mesure où le système de situations proposé permet d'évaluer de manière fiable la possession de la capacité globale. Pour chaque situation, la capacité globale et les capacités intermédiaires concernées doivent être rappelées dans la grille.

Les critères sont souvent liés aux capacités, mais il est possible de rattacher une série de critères à deux ou plusieurs capacités intermédiaires.

Lorsque la grille ne porte que sur une capacité intermédiaire, il est nécessaire de resituer cette capacité intermédiaire dans la capacité globale. Si nécessaire, la capacité globale peut être rappelée au dessus de la grille.

Exemple de structuration de grille d'évaluation : (la notation peut être établie par capacité et éventuellement par critère)

Capacités globales	Critères	Indicateurs/Niveau d'exigence	Appréciation	Note
--------------------	----------	-------------------------------	--------------	------

⁴ l'usage a consacré cette terminologie- On parle aussi parfois de « capacités de rang 2 ». En réalité ces deux termes constituent une spécification de la capacité globale.

ou capacités intermédiaires			--	-	+	++	
Capacité 1	Critère 1	- indicateur a - indicateur b - indicateur c - indicateur d					/5
	Critère 2	- indicateur e - indicateur f - indicateur g					/5
	Critère 3	- indicateur h - indicateur i - indicateur j					/3
Capacité 2	Critère 4	- indicateur k - indicateur l - indicateur m - indicateur n					/7
	Critère 5	- indicateur o - indicateur p					

Exemples de critères et d'indicateurs en bac pro CGEH : Capacité intermédiaire : C10.6. Assurer la fonctionnalité des bâtiments, matériels, installations et équipements (*Attention, la grille représentée est extrêmement partielle et a pour seul objectif de clarifier la notion de critère et d'indicateur*)

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs/Niveau d'exigence	Appréciation				Note
			--	-	+	++	
Capacité C9.1	Identification du matériel proposé	- nom des équipements disponibles cités - ...					
	Choix du matériel	- Matériel adapté à la tâche et à la situation en assurant la sécurité - Justification du choix (en fonction des contraintes humaines et environnementales) - ...					
Capacité C9.2	Préparation du matériel	- Vérification de l'état de marche du matériel (niveaux, état d'usure, conformité aux normes...) - Mise en œuvre des opérations pertinentes (rétablir les niveaux, affûter...) - ...					
	Mise en œuvre	- Respect des règles d'hygiène et de sécurité - ...					

➤ **A quel niveau de repère sont affectés les points ?**

Les points se répartissent par capacité ou par critère, mais **pas par indicateur**. Les indicateurs sont des guides pour expliciter les critères (ils sont « indicatifs »).

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

➤ Comment faire lorsque tous les candidats n'ont pas le même sujet ?

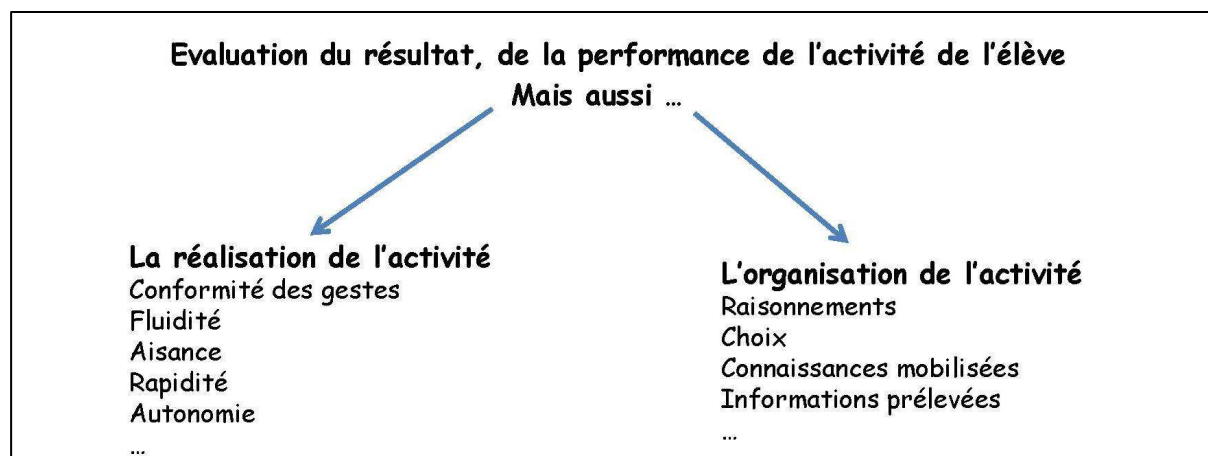
Dans le cas d'évaluation orales ou pratiques pour lesquelles les sujets diffèrent selon les candidats, les capacités et les critères sont communs pour tous les candidats. Dans ce cas, certains indicateurs seront sans objet dans le cadre de certains sujets d'évaluation. Une colonne « sans objet » peut être ajoutée pour les appréciations. On peut alors utiliser une seule grille pour l'ensemble des sujets.

Il est aussi possible de construire autant de grilles que de sujets. Dans ce cas, les capacités évaluées, les critères d'évaluation et les points affectés à chacun de ces critères sont identiques pour tous les candidats. Seuls les indicateurs peuvent varier suivant les sujets d'évaluation posés.

1.5. L'explicitation des pratiques

L'explicitation des pratiques est indiquée dans plusieurs CCF pratiques de l'E3 du BEPA et de l'E7 du bac pro :

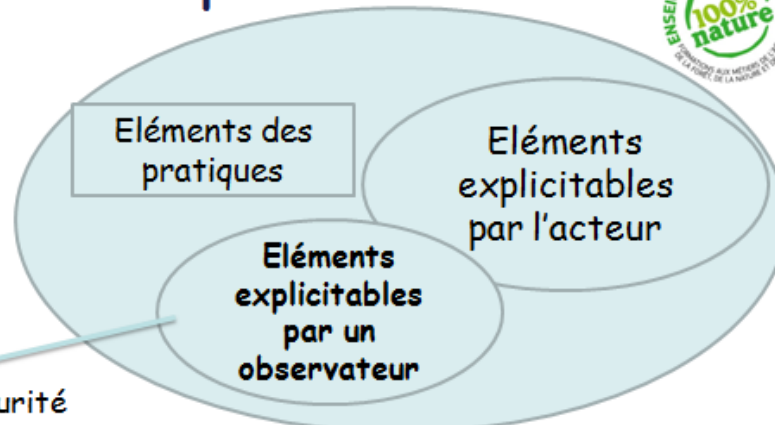
Cependant, l'explicitation des pratiques s'applique à tout CCF pratique évaluant des capacités professionnelles. En effet, évaluer des capacités ne peut pas se limiter à évaluer la performance réalisée :



L'évaluation doit aussi porter sur la manière dont l'apprenant **combine ses connaissances, savoir-faire et comportements pour résoudre un problème donné ou réaliser une tâche.**

- **Que peut identifier l'évaluateur en CCF ?**

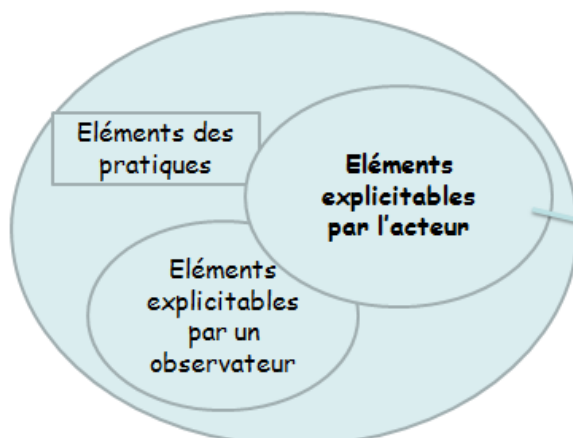
Aller de l'implicite à l'explicite



- Gestes en sécurité
- Performance atteinte (abord des obstacles, équilibre du cavalier...)
- Enchaînement des actions (cheval et cavalier)
- Pertinence des choix réalisés au regard des problèmes posés par la situation

- Qu'est-ce que l'apprenant peut expliciter lors du CCF ?

Aller de l'implicite à l'explicite



- Les prises d'information
- Les liens entre éléments de la situation
- Les règles d'action
- Les règles de contrôle
- La manière de réaliser le geste
- L'anticipation des effets et des suites à donner
- L'évaluation du travail réalisé ...

L'explicitation est un exercice difficile. Il n'est pas toujours évident, surtout dans une situation d'évaluation, d'expliquer comment on s'y est pris et pourquoi, sachant que l'enjeu est pourtant très important. Un changement de posture et de pratique pédagogique pour les enseignants et formateurs est nécessaire lors de phases d'apprentissage. Il importe d'habituer progressivement les apprenants à décrire, à « analyser », à justifier leurs gestes, leurs réactions et leurs interventions. Ainsi ils seront en mesure de le faire plus aisément le jour de l'évaluation. Pour l'enseignant et le formateur, cela implique de certainement parler moins d'emblée et de laisser la place aux jeunes dans l'apprentissage de l'explicitation de leurs pratiques.

- **Comment aider les candidats à expliciter leurs pratiques lors du CCF ?**

Avant l'activité :

- Mettre le candidat en situation de passer des consignes : le candidat devra, par exemple, indiquer à l'évaluateur, avant de commencer la tâche prévue, ce qu'il compte faire, la manière dont il souhaite s'organiser, les points de vigilance qu'il retient, les éléments qui orientent ses choix... Cette situation permet d'accéder à ce que le candidat doit anticiper, éventuellement de réorienter les actions prévues s'il s'agit d'une tâche potentiellement dangereuse, de faciliter l'explicitation après l'activité et l'analyse réflexive en comparant ce qui était prévu et ce qui a été réellement réalisé.

Pendant l'activité :

- Demander au candidat de décrire ce qu'il fait au fur et à mesure : il s'agit de la méthode d'explicitation la plus compliquée car cela demande au candidat de gérer en même temps la réalisation de la tâche et l'explicitation. Cela est impossible car trop dangereux durant les CCF d'équitation ou de débourage. Cette solution est à utiliser pour des tâches simples et avec des apprenants ayant été entraînés à le faire lors de leurs situations de formation. De plus le « stress de l'action » obère parfois la précision de l'explication.

Après l'activité :

- Aider le candidat à se rappeler ce qu'il a réalisé : en situation d'évaluation, le candidat peut avoir des difficultés à se rappeler de ce qu'il vient d'effectuer. De plus, il cherchera avant tout à obtenir une « bonne note » et il aura tendance, dans son discours, à modifier ce qu'il a effectué pour que ce soit plus proche de ce qu'il juge être ce qu'il fallait faire.

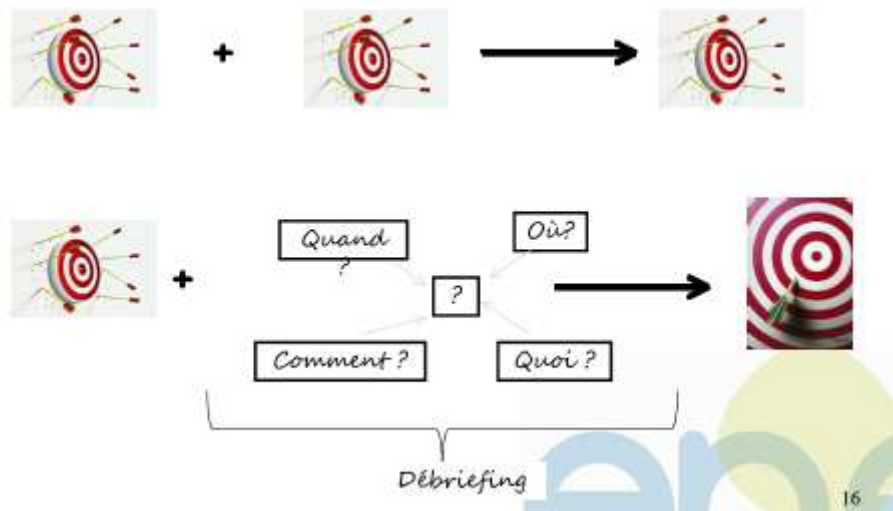
L'évaluateur doit l'aider à décrire ce qui s'est effectivement passé en le questionnant sur les choix réalisés, les résultats et les effets des actions réalisées, l'intérêt et les enjeux de ces dernières.

Les questions doivent en premier lieu porter sur le « comment » pour favoriser dans un premier temps la description de ce qui a été réalisé avant de passer au « pourquoi » et donc à la justification. Dans tous les cas, il est préférable d'éviter les formulations avec le mot "pourquoi" qui relève de l'interrogatoire et du contrôle de connaissances et d'emblée peut orienter les réponses. Le pourquoi amène souvent la rationalisation a priori. Le vrai pourquoi

est souvent mis à jour lorsque l'on pose la question du comment, à quel moment à été prise la décision.

- **L'explicitation est-elle vraiment utile durant la formation ?**

Si l'on met une personne plusieurs fois dans une même situation d'apprentissage, l'apprentissage est présent mais peut rester modeste. La personne a tendance à reproduire les mêmes erreurs. Par contre, si l'on intercale entre deux situations d'apprentissage des séances de débriefing ayant pour but d'analyser ce qui s'est passé, les progrès sont plus importants. Le débriefing permet de faciliter la prise de conscience des apprenants concernant les choix qu'ils ont effectué, les savoirs qu'ils ont combiné dans la situation. Pour l'enseignant, il permet de mieux cerner les réussites et difficultés des apprenants pour les prochaines situations d'apprentissage.



- **Pendant la formation, comment apprendre aux apprenants à expliciter leurs pratiques ?**

Les CCF pratiques impliquent forcément pour le candidat la nécessité d'explicitation une partie de son activité réalisée. Or, l'explicitation s'apprend et ne peut pas être demandée uniquement le jour de l'évaluation. Dans cette optique les enseignants doivent se préoccuper de l'explicitation fine des pratiques des élèves tout au long du temps de formation, aussi bien lors des séances de TP, que d'équitation ou de débouillage.

- Pour l'enseignant ou le formateur :

Explicitation soi même son activité face aux apprenants : commenter, décrire, expliciter les gestes réalisés, les choix effectués, les informations prélevées lors des

démonstrations en travaux pratiques, ou lors de séances avec les chevaux. l'occasion aussi de travailler la précision du vocabulaire.

Favoriser la communication entre apprenants lors des travaux pratiques, dans le cadre d'une reprise d'équitation ou d'une séance de travail des chevaux. : en allouant, par exemple, des rôles différents aux élèves lors des TP (des responsables d'équipe devant passer des consignes aux autres apprenants, un contrôleur de la qualité du travail et de l'organisation du chantier...). Une implication permanente des apprenants durant ces phases d'apprentissage à l'explicitation des gestes professionnels constitue un entraînement à ces épreuves d'évaluation certificative.

Favoriser l'explicitation à partir de l'observation de l'activité des autres : entraîner les apprenants à observer le passage des autres élèves (quels indicateurs observer, quelles règles à respecter...), à commenter les différences par rapport à son passage (à partir de grilles d'observation, à envisager d'autres stratégies pour parvenir au même résultat). Il est souvent plus facile d'explicitation sa propre pratique en comparaison avec celle des autres.

Se centrer sur l'activité réalisée par l'apprenant (activités réalisées en stage, en TP...) et non pas sur une activité en général.

Favoriser d'abord la description de l'action avant de demander une justification : « Comment as-tu fait ? » avant « Pourquoi as-tu fait comme ceci ? ».

Aider l'élève à se rappeler ce qu'il a réalisé. Il est utile pour cela de prévoir des supports (Utilisation de la vidéo, utilisation de grilles d'observations pour observer ses pairs ...). **Utiliser les traces écrites suite aux séances pratiques**

Habituer les élèves à expliciter leurs pratiques, travailler très régulièrement l'explicitation.

2. Les CCF des épreuves E3 du BEPA CS et E7 du bac professionnel CGEH

2.1. Points de repère généraux indiqués dans les notes de service relatives à l'évaluation des capacités professionnelles

Remarque. La formation en trois ans du baccalauréat professionnel CGEH s'appuie sur deux supports différents : courses ou sports et loisirs. Le choix du support est effectué par l'équipe pédagogique et est validé pour l'établissement par les services académiques (DFRAAF-SRFD). Ce support sert de base aux situations d'évaluation des capacités professionnelles et ne peut varier d'un CCF à l'autre ni d'un candidat à l'autre au sein d'une même promotion

2.1.1. Les contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E3 du BEPA « Cavalier-soigneur »

Les tableaux suivants ont été réalisés à partir de la note de service concernant la mise en oeuvre des CCF constitutifs des épreuves E2 et E3 du BEPA spécialité « cavalier soigneur » : NS DGER/SDPOFE/N2011-2152 du 15 novembre 2011

Remarque : La note de service NS DGER/SDPOFE/N2011-2153 du 15 novembre 2011, concerne elle la mise en oeuvre des épreuves ponctuelles terminales E2 et E3 du BEPA spécialité « cavalier soigneur » pour les candidats **hors CCF**

Les capacités certifiées dans les CCF de l'épreuve E3 du BEPA Cavalier-soigneur

CCF 1	CCF 2	CCF 3
C7 : Organiser son travail dans une perspective de sécurité		
C8 : Réaliser les travaux liés à la gestion de la cavalerie dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du BEA Éventuellement C10.2- Préparer un cheval pour une épreuve ou une présentation C10.3- Préparer le transport des chevaux	C9 : Assurer la maintenance des matériels, des installations, des bâtiments, de l'entretien des terrains et des surfaces en herbe associées dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement	C10 : Mettre en oeuvre un programme de travail dans le respect... C10.1- Réaliser une séance de travail selon un programme pré établi

Dans les 3 cas, l'évaluation prend en compte l'organisation du travail, la mise en oeuvre des travaux correspondants et la capacité à commenter et justifier les conditions de réalisation.

La note de service précise que seule la capacité C10.3 est évaluée dans le CCF3. Il est possible d'évaluer les capacités intermédiaires C10.1 et C10.2 lors du CCF1.

- En BEPA, chaque évaluation doit prendre en compte l'organisation du travail et pourtant les capacités ne doivent être évaluées qu'une seule fois.
Comment faire ?

Normalement, une capacité ne peut être évaluée qu'une seule fois. Cependant, il est tout à fait acceptable de découper cette capacité en capacités intermédiaires. Les différents CCF de l'épreuve E3 peuvent alors évaluer des capacités intermédiaires différentes.

Les CCF de l'épreuve E3 du BEPA

CCF 1	CCF 2	CCF 3
<p>CCF pratique</p> <p>Réalisation des travaux liés à la gestion de la cavalerie dans le respect ...</p> <p>zootechnie - hippologie</p> <p>En fin de seconde</p> <p>Coef 1</p> <p>Grille critériée nationale : Annexe 1 de la note de service DGER/SDPOFE/N2011-2152</p>	<p>CCF pratique</p> <p>Réalisation des travaux liés à l'utilisation et la maintenance des bâtiments, matériels et installations, dans le respect ...</p> <p>Interrogation de l'élève sur l'entretien des terrains et des surfaces en herbe associées (maxi 25 %)</p> <p>S. et T. des équipements + agronomie</p> <p>En première</p> <p>Coef 1</p> <p>Grille à construire par les enseignants</p>	<p>CCF pratique</p> <p>Mise en œuvre d'un programme de travail dans le respect ...</p> <p>Au choix, support « sports équestre » ou « courses »</p> <p>Équitation + un professionnel associé</p> <p>Avant la fin avril de la classe de première</p> <p>Coef 2</p> <p>Grilles critériées nationales Sports équestres : annexe 2 Courses : annexe 3 de la note de service DGER/SDPOFE/N2011-2152</p>
<p>Lieux : entreprises du secteur des courses hippiques, entreprise équestre, exploitation de l'établissement, exploitation partenaire, exploitation de stage</p> <p>Un professionnel est associé à au moins une situation d'évaluation pratique</p>		

En rouge : disciplines concernées

En bleu : période de réalisation

- Peut-on placer les CCF 2 et 3 du BEPA CS en classe de seconde ?

Non, pour le CCF 2 la note de service indique qu'il doit avoir lieu en première.

Oui, pour le CCF 3 qui doit avoir lieu avant la fin avril de la classe de première. Cependant, les candidats risquent d'être insuffisamment prêts pour cette épreuve qui reste une épreuve d'équitation complexe et qui impose pour les jeunes un certain niveau de maturité et d'apprentissage.

- Sur quelle reprise d'équitation (ancienne ou nouvelle CEP2) doit-on s'appuyer pour le CCF3 ?

La note de service précise que « les examinateurs devront également se référer pour l'organisation des épreuves à l'instruction 04-050 du 24 mars du ministère des sports ». La reprise correspond ainsi à l'ancienne CEP2 avant sa rénovation. Les enseignants peuvent prendre appui sur la reprise de l'ancienne CEP2 car les enseignants et formateurs ne délivrent en aucun cas la CEP2 dans le cadre de la formation et de la certification. Ils

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

peuvent également, s'ils le souhaitent, adapter la situation d'évaluation en s'appuyant sur la reprise de la CEP2 rénovée.

- Existe-t-il toujours des seuils à atteindre (13/20) par les apprenants pour obtenir des équivalences avec la CEP2 ?

Ces seuils n'existent plus, c'est l'obtention du BEPA CS qui confère l'obtention des équivalences négociées avec le ministère de Jeunesse et Sport.

2.1.2. Les contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E7 du bac pro CGEH

Les tableaux suivants ont été réalisés à partir de la note de service concernant les instructions relatives aux épreuves E5, E6 et E7 et le déroulement des périodes de formation en milieu professionnel pour le Bac pro CGEH : DGER/SDPOFE/N2012-2072 du 12 juin 2012

Les CCF de l'épreuve E7 du Bac Pro CGEH

	Capacités évaluées	
CCF n° 1	C8 Caractériser le contexte des activités hippiques C9 Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable	
CCF n° 2	C10 : Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal C10.1 Raisonner la gestion de la cavalerie C10.2 Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation C10.3 Réaliser les opérations liées à l'entretien des chevaux, à l'élevage et à la gestion des effluents C10.4 Raisonner les opérations liées au suivi des prairies et cultures associées C10.5 Analyser les résultats et les impacts des activités	
CCF n° 3	C11 Gérer le travail du cheval en vue de	C11.1 Débourrer un cheval
CCF n° 4	développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal	C11.2 Elaborer un programme de travail intégrant une approche comportementale du cheval C11.3 Réaliser l'entraînement du cheval athlète , C11.4 Raisonner la carrière du cheval » C11.5 Organiser le transport des chevaux
CCF n° 5	C10.6 Assurer la fonctionnalité des bâtiments, matériels, installations et équipements	
CCF n° 6	C12 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	

	Capacités, thématiques	modalités	grilles
CCF 1	C8 et C9 Contexte des activités hippiques et conduite de l'entreprise hippique	SESG écrit s'appuyant sur l'étude de documents coef. 1,5	Evaluer à part égales les deux capacités
CCF 2	C10.1 à C10.5 Gérer une cavalerie	Zootéchnie-hippologie + agronomie oral avec dossier technique coef. 1,25	75 % pour la zootéchnie-hippologie 25 % pour l'agronomie 2 questions tirées au sort
CCF 3	C11.1 Organisation et réalisation d'une séquence de débouillage	Équitation + professionnel qualifié pratique coef. 0,5	Annexe 5 de la NS DGER/N2012-2072
CCF 4	C11.2 à C11.5 - Courses : Conception et conduite d'un programme d'entraînement - Sport et loisir: Travail sur le plat et à l'obstacle	Équitation + professionnel qualifié Pratique explicitée Coef. 0,75	Courses : annexe 3 Sports loisirs : Annexe 4 de la NS DGER/N2012-2072 Souhaité en fin de terminale
CCF 5	C10.6 Réalisation d'une opération mécanisée ou d'une opération de maintenance d'équipements	STE Pratique explicitée Coef. 0,5	
CCF 6	C12 - MAP	coef. 0,5	

La note de service ne donne pas d'indication sur les périodes de réalisation des CCF sauf pour le CCF d'équitation en situation professionnelle qui est souhaité en fin de terminale ; toujours dans une perspective d'un apprentissage le plus complet possible des capacités évaluées lors de cette épreuve.

- **La note de service du Bac pro propose en remarque qu'un ou plusieurs CCF de l'épreuve E7 du baccalauréat professionnel « CGEH » puissent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA rénové « Cavalier soigneur ». Quelle est la pertinence et la faisabilité d'utiliser une même situation pour évaluer une capacité du BEPA et une du Bac pro ?**

Compte tenu des dates et des modalités prévues dans les notes de services, cela n'est pas possible pour les CCF1 et CCF3 du BEPA.

Il peut être envisageable qu'une même situation serve de support à la fois au CCF2 de l'E3 du BEPA et au CCF 5 de l'E7 du bac pro. Cependant, les capacités globales et les capacités intermédiaires visées par ces deux évaluations sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation seront différents et il sera nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV. Les deux grilles d'évaluation devront être clairement expliquées aux apprenants.

- **Faut-il évaluer toutes les capacités intermédiaires ?**

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

Les capacités intermédiaires constituent une spécification de la capacité globale qui, seule, est attestée par le diplôme et doit donc être certifiée. Il s'agit donc de toujours vérifier que l'on peut attester de l'atteinte de la capacité globale, ce qui peut parfois, dans une logique de sondage propre à toute évaluation, conduire à ce que la (ou les) situation(s) d'évaluation choisies réfèrent au champ de certaines capacités intermédiaires et non pas à toutes. Il conviendra toutefois de veiller à ce que ce champ soit suffisamment représentatif par rapport à la spécification de la capacité globale.

Remarque (cf. Note de service) :

Les CCF qui permettent de valider les capacités C8, C9, C10, C11 et C12 proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

2.2. La place des professionnels dans ces évaluations

2.2.1. Les éléments prévus par les notes de service

La note de service citée au paragraphe 2.1 précise « qu'un professionnel **est associé à au moins** une situation d'évaluation pratique et nécessairement au CCF n°3 ».

En ce qui concerne l'épreuve E7 du baccalauréat professionnel CGEH, d'une manière générale, il est indiqué que « *des professionnels peuvent participer aux évaluations* ». Cette même note de service précise ensuite que les évaluations des CCF3 et CCF 4 sont réalisées par un enseignant d'équitation et **un professionnel qualifié**.

2.2.2. Questions / réponses

- **Le professionnel associé à une (ou des) situations d'évaluation peut-il être un ouvrier salarié de l'atelier hippique du lycée pour le BEPA ou le chef de l'atelier hippique du lycée pour le BEPA ou le bac pro?**

Rien ne l'interdit, cependant dans la mesure du possible, il est préférable de solliciter un responsable ou un salarié extérieur à l'établissement. L'insertion de l'établissement dans son territoire, les relations qu'il entretient avec les professionnels du secteur, doivent lui permettre de mobiliser, sur ces évaluations, des compétences extérieures à l'établissement. Cela permet aussi de « démystifier » la formation développée dans l'établissement et d'associer pleinement les professionnels à sa validation.

Cela est à éviter pour les CCF pour lesquels un professionnel est obligatoire (CCF 3 et 4 du Bac. pro.)

- **Le CCF1 de pratique explicitée du BEPA peut-il être noté par le directeur d'atelier lorsque les élèves sont en stage sur l'ATH du lycée ?**

Il est nécessaire de bien distinguer situation d'apprentissage et situation d'évaluation. Le stage sur l'atelier hippique du lycée est avant tout une situation d'apprentissage. Le seul responsable de l'évaluation certificative est l'enseignant.

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

- **L'enseignant peut-il aller évaluer l'apprenant sur le lieu de stage ou le lieu d'apprentissage ?**

Le suivi individuel de l'apprenant est obligatoire. Cet accompagnement lors de la période en entreprise implique une visite par un des membres de l'équipe pédagogique. Dans ce cadre, il est possible qu'un CCF ait lieu sur le lieu de stage ou d'apprentissage selon des modalités qui doivent être définies.

- **Le professionnel associé peut-il être un enseignant ou un formateur ?**

Il n'est pas souhaitable de mélanger les casquettes. C'est à ce moment là une question de posture.

- **La note de service du Bac. pro. utilise le terme de " professionnel qualifié ". Qui sont les professionnels qualifiés ? Ces professionnels doivent-ils obligatoirement être titulaires d'un BP JEPS ?**

Non, le professionnel ne doit pas obligatoirement être titulaire d'un BP JEPS. Il faut bien déconnecter les attendus de la formation professionnelle du bac. Pro. CGEH ou du Bepa CS (délivrés par le MAAF) et les équivalences qui ici ou là ont été négociées sur des titres professionnels dépendant du ministère des sports. Cependant, il ne s'agit pas non plus d'une personne en cours de formation pour obtenir le BP JEPS.

Le professionnel doit être reconnu par la profession, il peut par exemple s'agir d'un enseignant de club ou d'un cavalier professionnel du territoire.

2.3. Les CCF de pratique dans les épreuves E3 du BEPA et E7 du bac professionnel CGEH

Cette partie concerne plus particulièrement l'ensemble des CCF de l'épreuve E3 du BEPA cavalier-soigneur et les CCF 4 et 5 de l'épreuve E7 du Bac pro CGEH.

2.3.1. Rappels des notes de service relatives aux modalités de mise en œuvre des CCF constitutifs de l'épreuve E3 du BEPA CS et E7 du Bac pro CGEH

Les principales modalités de mise en œuvre de ces CCF sont rappelées dans la partie 2.1 de ce document. Les informations détaillées se trouvent dans les notes de service :

NS DGER/SDPOFE/N2011-2152 du 15 novembre 2011 en ce qui concerne les CCF de l' E3 du BEPA spécialité « cavalier soigneur »

et DGER/SDPOFE/N2012-2072 du 12 juin 2012 en ce qui concerne les CCF de l'épreuve E7 du Bac pro CGEH

2.3.2. Points de repères généraux relatifs à la mise en œuvre des CCF de pratique explicitée en BEPA CS et bac pro CGEH

❖ Points de repères généraux pour l'organisation des CCF

- **Est-il possible de faire passer le CCF 2 ou / et le CCF 3 du BEPA « cavalier-soigneur » durant l'année de seconde ?**

La note de service précise que le CCF 2 doit être réalisé en classe de première professionnelle.

Par contre, la note de service n'interdit pas de placer le CCF 3 en classe de seconde puisque ce CCF doit avoir lieu avant la fin avril de la classe de première. Le CCF peut se dérouler en classe de seconde ou en classe de première avant la fin avril. Cependant, cela ne correspond pas forcément à l'esprit de la rénovation. Les candidats ont dans ce cas moins de temps pour se préparer aux épreuves.

- **Quelle est la pertinence et la faisabilité d'utiliser une même situation pour évaluer une capacité du BEPA et une capacité du Bac pro ?**

Concernant les CCF 1 et 3 du BEPA, il y a incompatibilité de calendrier ou de forme de CCF pour regrouper les CCF de pratique explicitée de l'épreuve E7 du bac pro et les CCF de l'E3 du BEPA.

Le regroupement du CCF 2 du BEPA et du CCF 5 du Bac pro est envisageable. Il, n'y a pas d'incompatibilité liée au calendrier des CCF, mais il est important de bien réfléchir à la pertinence de combiner plusieurs évaluations dans une même situation. Dans tous les cas, il est indispensable de réaliser des sujets d'évaluation qui permettent d'évaluer à la fois des

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

opérations relevant d'un salarié et celles relevant d'un responsable d'entreprise hippique et de fait de construire et de compléter pour chaque candidat une grille BEPA et une grille bac pro.

- **Peut-on étaler dans le temps la réalisation des CCF de pratiques professionnelles ?**

Oui, cela est possible à condition que les conditions de passage des apprenants soient équitables. Un étalement sur une période de 15 jours maximum est envisageable. Au-delà, l'équité entre les candidats est difficile à garantir. En toute occasion, le président adjoint de jury en charge du suivi de l'établissement doit être informé de cette organisation.

- **Quels professionnels associer lors de ces CCFF ?**

La réponse à cette question se trouve au paragraphe 2.2.2. (p 23).

- **Quelle durée privilégier pour le passage des candidats en épreuves de pratique ?**

Lorsque cela n'est pas spécifié dans la note de service, il existe une très grande hétérogénéité de mise en œuvre dans les établissements : entre 15min et 1h30 par candidat avec un temps de préparation variable également. La durée retenue doit tenir compte des contraintes organisationnelles et de la pertinence vis-à-vis des sujets d'évaluation. Les conditions d'évaluation doivent être équitables pour tous les candidats et leur permettre d'exprimer la capacité visée. Et il est important de ne pas perdre de vue l'objectif visé, tout particulièrement pour les épreuves d'équitation. *« Il ne s'agit pas de sélectionner des cavaliers pour les pôles espoirs de l'équipe de France ! »*

- **Lorsque cela n'est pas précisé (ex CCF 1 et 2 du BEPA), faut-il prévoir un temps de préparation pour les candidats lors des CCF de pratique professionnelle ?**

Inconvénients d'un temps de préparation	Avantages d'un temps de préparation
- Peut augmenter le temps de passage de chaque candidat.	- Permet au candidat de bien lire le sujet et de structurer ses idées. Cela est particulièrement important car les candidats sont souvent en situation de stress le jour de l'oral. - Peut diminuer le temps de passage face à l'examineur puisque le candidat peut préparer son passage en amont (préparation du chantier, lecture de notice ou de guide d'utilisation du matériel...).

Pour le CCF 4 du Bac pro, la préparation des élèves a lieu pendant la détente des chevaux.

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

❖ Comment choisir les situations d'évaluation ?

- **Les sujets doivent être contextualisés et s'appuyer sur des situations professionnelles précises, proches de situations professionnelles significatives.**

La formulation de la (des) question(s) est un enjeu fort pour évaluer les capacités professionnelles visées : la question doit être contextualisée et problématisée. Il s'agit de poser un problème pour lequel, la réponse se construit en tenant compte des caractéristiques de la situation

- **Les situations choisies doivent être significatives du niveau évalué et permettre d'évaluer les capacités visées**

Pour les définir, le référentiel professionnel du diplôme et les fiches de compétences sont des outils à mobiliser.

Ex : pour le CCF 1 du BEPA CS on ne demande pas seulement au candidat de curer un box vide ou d'entretenir du matériel. Ces situations sont trop restreintes pour évaluer la capacité visée (C8 : Réaliser les travaux liés à la gestion de la cavalerie dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal»). Le cheval doit être au centre de la situation choisie.

- **Les situations choisies doivent être réalistes et cohérentes avec le niveau de diplôme évalué**

Ex : pour le CCF 1 du BEPA CS on ne demande pas à un élève de poser des bandes de travail qui relèvent plus du niveau IV.

Exemples d'activités pouvant entrer dans le cadre de ce CCF 1 du BEPA CS : appréciation de l'état de santé, déplacement d'un cheval et pose de protection, pansage complet, administration d'un médicament par voie orale...

- **Les sujets d'évaluation doivent respecter la réglementation**

Il est indispensable d'inscrire les sujets d'évaluation dans le cadre réglementaire actuel.

Exemples : l'administration d'un traitement médicamenteux sans AMM ou sans ordonnance ne peut être l'objet d'un sujet d'évaluation, pas plus qu'une situation d'apprentissage organisée par un enseignant ou formateur !

❖ **Les sujets d'évaluation**

À éviter	À privilégier
<ul style="list-style-type: none"> - Les sujets ne s'inscrivant pas dans une situation professionnelle réaliste ex : Poser deux bandes de polo sur un bipède latéral et deux bandes de travail sur l'autre bipède - Les sujets d'évaluation comportant une question pratique suivie d'une question de connaissances (Remarque : il faut évaluer les connaissances à partir du raisonnement technique du candidat sur son action) - Les sujets avec plusieurs questions non contextualisées ou sans lien entre elles - Les sujets portant uniquement sur l'analyse de documents. (Remarque : les documents sont là en tant que « ressources » à mobiliser pour résoudre un problème posé par une situation professionnelle) - Guider totalement les apprenants en déclinant de façon trop précise toutes les opérations à réaliser. (Remarque : au-delà des connaissances, on cherche principalement à évaluer la façon dont les candidats mobilisent et combinent leurs connaissances, savoir-faire, raisonnements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les questions proches de celles que se poserait un professionnel ex1 Nous sommes en hiver, un propriétaire absent vous demande de sortir frimousse en toute sécurité et avec des protections adaptées. ex 2 :Tornado est un poney nouvellement arrivé au club, appréciez son état de santé et rendez-compte au responsable d'écurie - Les consignes rappelant au candidat, la nécessité d'explicitier les actions mises en œuvre lors du CCF - Les questions exploratoires pour aider le candidat à expliciter s'il ne le fait pas spontanément - Les consignes et questions qui aident à distinguer les différences d'exigences attendues entre le niveau BEPA et le niveau bac pro

- **Les sujets d'évaluation doivent être en nombre suffisant**

Il est important d'avoir un nombre de sujets suffisant par rapport au nombre de candidats. Un des leviers, pour les classes nombreuses, est de faire varier les contextes et/ou les finalités dans les sujets d'évaluation. Même si les moyens ou les procédures à mobiliser sont les mêmes dans plusieurs situations d'évaluation, les problèmes à résoudre seront différents en fonction de la situation professionnelle à laquelle le sujet d'évaluation fait référence.

❖ Les grilles d'évaluation

Lorsque les grilles d'évaluation doivent être construites par les équipes pédagogiques :

À éviter	À privilégier
<ul style="list-style-type: none"> - Une grille d'évaluation ne comportant que des critères sans indicateur - L'utilisation des mêmes grilles en BEPA et en bac pro : les capacités évaluées sont différentes - L'utilisation sans adaptation des grilles d'évaluation des épreuves ponctuelles terminales présentes dans les notes de service (les capacités certifiées sont différentes) - Une évaluation uniquement de connaissances, de procédures, de gestes professionnels, etc., les uns à la suite des autres. Il est indispensable d'évaluer aussi la combinaison de tous ces éléments pour évaluer la capacité - L'évaluation uniquement du résultat, de la performance attendue 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 niveaux de repères attendus : <ul style="list-style-type: none"> - capacités globales ou capacités intermédiaires (ce sont celles du référentiel de certification), - critères, - indicateurs - Bien distinguer un critère d'évaluation, de ses indicateurs (cf. partie correspondante sur la grille d'évaluation) - Les indications de la note de service pour guider son choix de critères d'évaluation - Une répartition des points par critère d'évaluation. Les indicateurs servent seulement de guide à la notation

• La sécurité doit-elle être un critère éliminatoire ?

Pour certains CCF, il est noté dans la note de service que « Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour les candidats ou les chevaux. ». Lorsque cela n'est pas explicitement noté dans la note de service, il est possible de le faire figurer dans les grilles construites par l'équipe pédagogique. Le candidat n'est alors noté que sur la partie de l'épreuve réalisée. Si l'épreuve a du être interrompue pour les motifs évoqués précédemment le candidat ne doit pas avoir zéro.

Il est conseillé d'intégrer la sécurité comme un indicateur dans plusieurs critères d'évaluation pour lui donner un poids suffisant à l'échelle du CCF.

• Doit-on construire une grille d'évaluation par sujet ou une grille commune pour tous les sujets ?

Dans l'idéal, il faudrait garder les mêmes critères et la même répartition des points par critère et adapter les indicateurs à chaque sujet. Cependant, Il est possible d'utiliser la même grille pour tous les sujets. Les indicateurs ou attendus sont alors moins précis.

- **En BEPA, chaque évaluation doit prendre en compte l'organisation du travail et pourtant les capacités ne doivent être évaluées qu'une seule fois. Comment faire ?**

Normalement, une capacité ne peut être évaluée qu'une seule fois. Cependant, il est tout à fait acceptable de découper cette capacité en capacités intermédiaires. Les différents CCF de l'épreuve E3 évaluent alors des capacités intermédiaires différentes.

- **Concernant le CCF 1 de l'E3 du BEPA CS, l'utilisation de la grille de l'annexe 1 est-elle obligatoire ?**

La grille nationale présentée dans l'annexe 1 doit être utilisée mais les indicateurs peuvent être adaptés aux sujets proposés. Les indicateurs présents dans la grille sont des exemples qui peuvent être complétés par les équipes. Ces indicateurs servent de guides à la notation. Par exemple, l'indicateur "connaissance du plan d'alimentation" peut ne pas être utilisé pour évaluer certains candidats s'il n'est pas pertinent dans le cadre du sujet qui leur est proposé.

- **Comment gérer les problèmes réglementaires des élèves qui n'ont pas encore 18 ans ?**

Des dérogations existent. Elles nécessitent de faire passer une visite médicale aux élèves et de demander une dérogation pour le lieu d'évaluation comme pour les lieux de formation.

Les modalités de mise en œuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix huit ans sont présentées dans la circulaire interministérielle n°1 SG/SAFSL/SDTPS/C2013-1505 D GER/C2013-2015 du 23 octobre 2013. Les enseignants doivent se tenir informés régulièrement de l'évolution de la réglementation.

<http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/etablissements-denseignement-agricole/hygiene-et-securite.html>

Un document de l'Inspection de l'Enseignement Agricole : « Hygiène et sécurité en sciences et techniques des agroéquipements » permet également de répondre à certaines questions.

<http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/etablissements-denseignement-agricole/hygiene-et-securite/hygiene-et-securite-en-sciences-et-techniques-des-agroequipements.html>

❖ **Précisions concernant le CCF 4 de l'épreuve E7 du bac pro CGEH**

- **Pour le support chevaux de sport et de loisir, la note de service précise que le candidat doit réaliser une séance de travail de deux chevaux différents (un jeune et un cheval d'âge). Qu'appelle-t-on un cheval jeune et un cheval d'âge ?**

La notion de cheval jeune n'est pas liée à l'âge du cheval mais plutôt à son expérience et à son niveau de dressage ou de travail.

L'idée est bien de faire intervenir le candidat sur un cheval « routiné », puis sur un cheval plus "vert" pour évaluer ses aptitudes d'adaptation et d'intervention.

- **Le candidat doit-il obligatoirement tirer au sort les chevaux travaillés ?**

Non, la note de service laisse la possibilité au jury d'attribuer les chevaux aux élèves. Tout particulièrement pour le CCF4 de l'épreuve E7, il est de la responsabilité de l'enseignant de réaliser des couples (cavalier /monture) les plus judicieux possibles afin de pouvoir être en mesure d'évaluer les candidats sur la capacité visée sans pour autant mettre en jeu la sécurité des équidés ou des cavaliers. Cette règle doit être connue des candidats en amont de l'épreuve afin d'évacuer tout sentiment d'injustice ou de favoritisme.

- **Les cotes peuvent-elles varier suivant les candidats ? Faut-il imposer une hauteur de saut minimum ?**

Les hauteurs ne sont pas spécifiées dans la note de service.

Pour le CCF3 de l'épreuve 3 du BEPA, le parcours d'obstacle correspond aux attendus de la CEP2 et les cotes ne doivent pas dépasser ces indications.

Pour le CCF 4 de l'épreuve E7 du bac. Pro les dispositifs proposés par la note de service sont assez explicites et doivent permettre d'évaluer le couple cavalier/monture sur des hauteurs raisonnables. Là encore il ne s'agit pas d'une épreuve de « puissance », de rapidité ou de répétitions exagérées de saut.

2.4. Le CCF de débouillage, CCF 3 de l'E 7 du bac professionnel CGEH

2.4.1. Rappels de la note de service relative aux modalités de mise en œuvre du CCF de débouillage

Les principales modalités de mise en œuvre du CCF 3 de l'E 7 du baccalauréat CGEH sont rappelées dans le tableau suivant. Les informations détaillées se trouvent dans la note de service : **DGER/SDPOFE/N2012-2072 du 12 juin 2012**

Capacités évaluées	Modalités	Grille d'évaluation
<p>C11 Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal</p> <p>C11.1 Débouiller un cheval</p>	<p>- Organisation et la réalisation d'une séquence de débouillage en situation réelle...</p> <p>Equitation + professionnel</p> <p>Coef 0.5</p>	Annexe 5 DGERN20122072

2.4.2. Points de repères généraux pour l'organisation du CCF débouillage

❖ Modalités d'organisation du CCF débouillage

- **A quelle période est-il pertinent de réaliser le CCF débouillage ?**

La période dépend de l'organisation, de la progression des enseignants et des contraintes inhérentes à l'établissement. Il est pertinent de positionner ce CCF à la suite d'une séquence d'enseignement centrée sur le débouillage quel que soit le lieu de réalisation du CCF.

Dans une perspective d'acquisition progressive des capacités, d'évolution de la maturité des apprenants, de valorisation de séquences en milieu professionnel, Il est plutôt conseillé de réaliser ce CCF en terminale si c'est possible.

- **Quel niveau de travail des poulains lors du CCF?**

Il est de la responsabilité des enseignants/formateurs de s'assurer en amont que les poulains servant de support à cet enseignement ont reçu une éducation élémentaires. Il en va de la sécurité et de la faisabilité du débouillage dans un contexte d'enseignement avec des apprenants néophytes. Ensuite ces mêmes équidés doivent servir de support à l'évaluation.

- **Quand commencer la formation au débouillage et sur quelle durée?**

Cette organisation est propre à chaque établissement en fonction des possibilités d'organisation. Il semble, toutefois, important d'établir une progression sur deux voire trois ans. Les élèves de secondes effectuent des manipulations sur des poulains déjà avancés dans l'éducation les premières confirment ce travail, les terminales réalisent et suivent les étapes de débouillage. Ce qui a l'avantage de mettre les apprenants en contact avec des poulains à de nombreuses reprises avec à chaque fois un travail sur des gestes et des postures spécifiques à une étape précise de l'éducation des poulains.

- **Où peut-on réaliser le CCF et avec quels évaluateurs ?**

Le CCF peut être réalisé sur la structure hippique du lycée, chez un partenaire extérieur ou chez le maître de stage ou d'apprentissage de l'apprenant. Quelle que soit la solution choisie il importe de respecter l'unité de lieu et l'équité de traitement pour cette évaluation.

Les évaluateurs sont forcément :

- un enseignant qui est le seul responsable de l'évaluation et qui a l'obligation d'être présent
- un professionnel (voir 2.2.2. p 22)

- **Lorsque que le lycée ne dispose pas de la cavalerie et des équipements nécessaires, comment contractualiser avec des partenaires ?**

La contractualisation passe par une « convention débouillage » qui doit explicitement énoncer les spécificités du contexte pédagogique du débouillage. Il ne peut être exigé un niveau de travail à atteindre pour tous les chevaux. Le professionnel doit s'engager à accepter que les objectifs puissent ne pas être atteints (difficultés liés aux chevaux, aux apprenants en formation).

La convention doit spécifier les critères de sélection des chevaux à débouiller. L'enseignant doit réaliser cette sélection et pouvoir refuser certains chevaux inaptes à être débouillés par des élèves de bac pro.

La convention est signée par le chef d'établissement.

- **Comment garantir l'équité d'évaluation ? Faut-il avoir une base commune quel que soit le sujet d'évaluation ? Faut-il attribuer les chevaux ou les sujets ?**

Il n'y a pas obligation de demander à tous les élèves de réaliser une étape en commun pour garantir l'équité entre les apprenants. Il n'y a pas non plus obligation d'évaluer les élèves à la fois sur une étape montée et à pied.

L'équité est garantie avec une grille d'évaluation et des conditions de déroulement de l'épreuve identiques pour tous les élèves.

Il semble pertinent d'assurer une continuité entre les situations de formation sur le débouillage et la situation d'évaluation en CCF (formation centrée sur un poulain ou travail de plusieurs poulains au cours de la formation).

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

- **Doit-on s'appuyer sur une méthode de débouillage pour l'évaluation ?**

En formation comme en CCF, il n'y a pas une seule et unique méthode. L'enseignant construit lui-même une méthodologie pour définir le travail du poulain (pouvant s'inspirer de plusieurs méthodes de débouillage) qui sera adaptée en permanence en fonction des poulains et des élèves. En la matière, le document d'accompagnement spécifie bien qu'il conviendra de présenter aux élèves une comparaison parmi plusieurs méthodes rencontrées dans l'environnement professionnel

- **Quelle durée pour le temps de passage et l'entretien avec les apprenants ?**

Il n'y a pas d'obligation mais il est nécessaire de prévoir un temps de passage suffisamment long par apprenant afin qu'il puisse mettre en œuvre en toute sécurité l'étape demandée puis l'entretien (au minimum 20 minutes). L'entretien post-réalisation doit être guidé par l'enseignant afin de favoriser une explicitation de l'élève.

- **Comment garantir la sécurité lors de l'évaluation ?**

Une aire de travail sécurisée et réservée aux poulains au débouillage est indispensable, l'utilisation d'un rond de longe mobile peut être privilégié.

Les conditions doivent prévenir au maximum les risques. Les EPI sont obligatoires, boots de sécurité, bombes, gants à la longe, gilet lors des étapes montées.

- **Est-il possible d'étaler dans le temps une partie de l'évaluation du CCF 3 ?**

Oui, notamment pour l'évaluation de la partie 2 de la grille.

Il faut alors construire des outils d'évaluation pour conserver une trace des différentes évaluations réalisées au cours des séances de TP.

❖ **Les sujets d'évaluation du CCF débouillage**

- **Quel type de sujet d'évaluation pour le CCF débouillage ?**

Les sujets doivent être contextualisés :

- ils peuvent correspondre à la poursuite des étapes de travail d'un poulain en cours de débouillage.

- ils peuvent correspondre à une étape de travail pour un poulain donné (même si cette étape a déjà été franchie par le poulain). L'élève devra avoir toutes les informations nécessaires sur le poulain pour effectuer la séance de travail.

À éviter	À privilégier
<ul style="list-style-type: none"> - Les sujets ne s'inscrivant pas dans une situation professionnelle réaliste - Les sujets d'évaluation comportant une question pratique suivie d'une question de connaissances (Remarque : il faut évaluer les connaissances à partir du raisonnement technique du candidat sur son action) - Guider totalement les apprenants en déclinant de façon trop précise toutes les opérations à réaliser. (Remarque : au-delà des connaissances, on cherche principalement à évaluer la façon dont les candidats mobilisent et combinent leurs connaissances, savoir-faire, raisonnements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les questions proches de celles que se poserait un professionnel - Les consignes rappelant au candidat, la nécessité d'explicitier les actions mises en œuvre lors du CCF - Les questions exploratoires pour aider le candidat à expliciter s'il ne le fait pas spontanément

❖ La grille du CCF débouillage

- **La sécurité ne devrait-elle pas être un critère éliminatoire ?**

Il est indiqué dans la note de service que : « Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour les candidats ou les chevaux. ». Le candidat n'est alors noté que sur la partie de l'épreuve réalisée.

2.5. Le CCF oral avec dossier technique support, CCF2 du bac pro CGEH.

Les capacités certifiées :

C10 : Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

C10.1 : Raisonner la gestion de la cavalerie

C10.2 : Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation

C10.3 : Réaliser les opérations liées à l'entretien des chevaux, à l'élevage et à la gestion des effluents

C10.4 : Raisonner les opérations liées au suivi des prairies et cultures associées

C10.5 : Analyser les résultats et les impacts des activités

Ce CCF prend la forme d'un oral avec pour support le dossier technique constitué par le candidat portant sur la conduite d'activités hippiques à laquelle il a été associé lors des séquences de formation en milieu professionnel ou lors de son vécu personnel.

2.4.1. Le dossier technique

❖ **Rappels de la note de service : DGER/SDPOFE/N2012-2072 du 12 juin 2012 au sujet du dossier technique support de l'oral**

Le dossier technique est constitué :

- **d'une série de chemises** (4 à 5 au minimum) correspondant aux principales opérations techniques conduites au sein d'une entreprise hippique, portant sur la conduite de processus de production, d'élevage, de valorisation d'équidés et la gestion des surfaces associées.

- **d'une fiche de synthèse** d'une à deux pages mettant en évidence :

- la cohérence d'ensemble des processus observés, y compris les liens existant entre les surfaces associées (dont les cultures) et la conduite de l'élevage s'il y a lieu,
- les principaux résultats technico-économiques liés à la conduite de l'activité,
- les impacts possibles sur l'environnement des choix réalisés.

Pour chacune des opérations, le candidat rassemble les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise.

Chaque chemise contient

Des documents techniques et économiques issus de l'entreprise, mais peut aussi contenir des informations recueillies en dehors de celle-ci (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.).

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve.

❖ Points de repères généraux pour la mise en œuvre du dossier technique

- **Le dossier technique peut-il porter sur une entreprise différente de celle support du dossier de stage voire sur plusieurs entreprises ?**

Ce dossier technique porte bien sur une seule entreprise. Il est fortement conseillé de réaliser le dossier technique sur la même entreprise que celle support du dossier de stage afin de faciliter la réalisation de la fiche synthèse et de favoriser l'articulation entre le dossier technique et la réalisation du dossier de stage.

Les expériences personnelles vécues peuvent être mobilisées pour comparer, pour mieux expliquer et comprendre ce qui se fait sur l'entreprise de stage.

- **Le candidat doit-il absolument avoir assisté à toutes les opérations techniques correspondant aux chemises du dossier ?**

Non, le candidat doit avoir été associé (ou avoir étudié) l'opération technique. Le dossier porte sur la campagne qu'il a vécue, mais il n'a pas forcément assisté à toutes les opérations techniques. Il peut par exemple très bien s'intéresser au renouvellement des chevaux de l'entreprise sans avoir assisté aux différents achats. De même, il peut s'intéresser à la récolte des fourrages sans avoir assisté à la récolte sur toutes les parcelles.

- **Que doit contenir la fiche de synthèse ?**

Cette fiche est une « photo » synthétique du processus de production, d'élevage et de valorisation qui permet de mettre en évidence la cohérence du système et donne les principaux résultats techniques.

Concernant la forme, on attend une rédaction synthétique (textes, schémas, tableaux...).

Il est préférable d'accompagner l'élève dans la construction d'une fiche personnelle adaptée à la situation étudiée plutôt que de proposer l'utilisation d'une fiche-type à remplir.

- **Les chemises contiennent des informations relatives à des opérations techniques. Qu'appelle-t-on opération technique en zootechnie ou en agronomie ?**

Il s'agit de permettre une analyse argumentée et critique d'une étape du processus de production, d'élevage ou de valorisation qualifiée d'opération technique.

Exemple en hippologie : renouvellement des chevaux, conduite de l'alimentation, gestion de la santé, éventuellement élevage des jeunes, gestion des aires d'exercices...

Ex en agronomie : implantation de la culture, fertilisation, récolte...ou une seule chemise sur les fourrages

Ce qu'il faut éviter : un dossier avec des chemises contenant exclusivement des éléments économiques et/ou exclusivement matériel et équipement ou bâtiments. Cela ne correspond pas à l'esprit de l'épreuve centrée sur les opérations techniques. De même, la main d'œuvre ou la durabilité ne constituent pas une opération technique

- **Peut-on accepter des chemises portant sur d'autres activités (préparation d'une manifestation...) ?**

Ce qui est animation, ne relève pas de ce dossier.

Dans le domaine des courses, l'organisation des courses peut faire l'objet d'une chemise.

Une activité de service occupant une place importante dans l'entreprise (ex organisation d'une randonnée) peut faire l'objet d'une chemise. La chemise concerne alors les aspects techniques et technico-économiques de cette activités : l'organisation, la gestion de l'alimentation des chevaux, les soins particuliers, les papiers nécessaires...

- **Quel type de chemise en agronomie ?**

Le dossier peut porter sur une ou plusieurs cultures, une ou plusieurs parcelles associées aux activités hippiques. Le candidat analyse les principales opérations techniques relatives soit à une culture, soit à plusieurs cultures. Si le dossier porte sur une seule culture, cela peut se faire à l'échelle de l'exploitation ou sur une parcelle précise. Dans tous les cas, cela concerne la (les) culture(s) associée(s) aux chevaux.

- **Comment faire quand l'entreprise ne possède pas de surfaces fourragères ?**

L'élève doit se préoccuper des choix faits pour l'approvisionnement en fourrages, des raisons de ce choix de ne pas cultiver de fourrages, des techniques mises en places dans la région.

L'équipe pédagogique peut imposer à l'apprenant d'aller sur une autre exploitation voir la production de ces fourrages.

Dans tous les cas, les candidats seront interrogés à l'oral sur une question portant sur l'agronomie. (25 % de la note).

- **Quelle forme doivent avoir les chemises ? Que doivent-elles contenir ?**

Il n'y a pas de forme-type. La note de service permet d'envisager plusieurs possibilités :

- des chemises avec des fiches très rédigées sans donnée technique ni économique brute ;
- des chemises ne contenant que des données techniques et économiques brutes ;
- des chemises avec des fiches rédigées synthétiques et des données techniques et économiques brutes.

Les données sont issues de l'entreprise hippique mais peuvent aussi être collectées en dehors.

Il n'y a rien d'obligatoire concernant l'absence ou la présence de données brutes (non retravaillées par le candidat) dans les chemises. Les chemises ne sont pas forcément rédigées.

Comparaison de ces trois possibilités :

	Points négatifs	Points positifs
<p>Chemises composées de fiches rédigées sans donnée technique brute</p> <p><u>Cette possibilité ne correspond pas à l'esprit de l'épreuve</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail nécessaire (à peser selon les difficultés des apprenants à l'écrit) - Temps d'accompagnement de l'enseignant - « Perte » de la donnée source professionnelle - Difficulté à évaluer la capacité du candidat à s'appuyer sur des documents bruts lors de l'oral 	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail de rédaction aide à l'appropriation pour l'évaluation orale - Valorisation/réinvestissement de l'analyse critique pour l'épreuve E6
<p>Chemises comportant uniquement des données techniques brutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés lors de l'épreuve orale à mobiliser rapidement les éléments pertinents pour l'analyse - Le travail d'analyse sera à réaliser à nouveau dans le dossier pour l'E6 (gestion du temps de travail de l'apprenant), donc perte de temps pour l'E6 	<ul style="list-style-type: none"> - Les données contextualisées permettent d'être au plus près de la réalité professionnelle lors de l'oral - Limite les difficultés des élèves liées à l'écrit
<p>Chemises comportant une fiche rédigée synthétique et des données techniques brutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail nécessaire et difficulté de certains élèves avec l'écrit - Temps d'accompagnement de l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide pour l'évaluation orale- Valorisation/réinvestissement de l'analyse critique pour l'épreuve E6 - Évaluation possible de la capacité de l'apprenant à s'appuyer sur des documents bruts lors de l'oral - Fiches synthétiques : évaluation possible à l'écrit de la qualité de la synthèse

Que faut-il éviter ? Un dossier complètement rédigé. Attention ce n'est pas un rapport. Il faut éviter d'utiliser le terme « rapport » pour ne pas entretenir la confusion dans la tête de l'apprenant. Ce n'est pas non plus un dossier type « E6 ».

Le dossier doit garder une taille limitée.

❖ Rappels de la note de service : DGER/SDPOFE/N2012-2072 du 12 juin 2012 au sujet de l'oral du CCF oral avec dossier technique support

Il est réalisé à partir de deux questions tirées au sort portant sur des opérations ou des processus décrits dans le dossier.

Le candidat, en prenant appui sur son dossier technique, présente ces opérations, analyse et discute les décisions prises par le chef d'entreprise.

Le jury : un enseignant de zootechnie-hippologie et un enseignant d'agronomie.

Durée :

- 25 minutes de préparation.
- 25 minutes d'oral (10 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges avec le jury).

On attend du candidat qu'il :

- situe la place et l'importance de ces opérations dans le processus décrit,
- explique les modalités de leur mise en oeuvre et justifie les choix réalisés,
- interprète les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présente et discute les résultats obtenus,
- envisage des alternatives possibles.

Les examinateurs construisent la grille d'évaluation en respectant la proportion de :

- 75% de la note pour la zootechnie hippologie
- 25% pour l'agronomie.

L'ensemble du dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note du CCF

❖ Points de repères généraux pour la mise en œuvre de l'oral de ce CCF oral avec dossier technique support

• Faut-il laisser un temps de préparation aux candidats ?

La note de service laisse la liberté de proposer ou non un temps de préparation une fois la question tirée au sort. Cependant, un temps de préparation semble utile pour permettre aux candidats de réfléchir aux données à mobiliser dans les chemises. En effet, nous sommes là au niveau bac pro et il ne faut pas oublier que le dossier est principalement un support de mobilisation des éléments nécessaires à l'entretien oral.

• Faut-il faire passer à l'oral un candidat qui n'a pas rendu son dossier technique ?

Si un candidat se présente à l'oral sans avoir donné de dossier technique au préalable aux évaluateurs, le jury doit l'interroger à l'oral. On ne peut pas lui mettre zéro sans l'interroger car la note de service précise que « *le support de l'évaluation est un oral pour au moins 80 %.* »

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

• **Comment organiser l'oral ?**

A éviter	A privilégier
<ul style="list-style-type: none"> - Date du CCF trop précoce entraînant des sujets pour lesquels les élèves n'ont pas encore les connaissances disciplinaires permettant l'analyse critique 	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul jury avec les enseignants d'hippologie et d'agronomie. - Respect du temps de préparation de 25 minutes prévu dans la note de service. Ce temps permet aux candidats de réfléchir aux données à mobiliser dans les chemises - Choix de la date du CCF permettant d'avoir les informations et les connaissances nécessaires pour atteindre les capacités (pas trop tôt par rapport aux collectes des données de terrain et au travail nécessaire pour les traiter)

• **Comment construire les sujets d'évaluation ?**

A éviter	A privilégier
<ul style="list-style-type: none"> - Les sujets sans lien avec l'expérience vécue - Pour un sujet, les questions sans lien entre elles : sélection génétique et conduite alimentaire au pâturage - Les questions de connaissances uniquement : - Les questions trop vastes car le temps est limité - La question libellée comme un thème (ex thème d'une chemise). Le thème d'une chemise n'est pas une question d'évaluation. Il est préférable de formuler une question. - Les questions qui imposent l'appui sur une information très précise sans laisser le choix au candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sujets bien contextualisés qui amènent à discuter ce qui se fait dans l'entreprise et pourquoi. - Les questions composant un même sujet et qui doivent suivre une cohérence, guider le candidat dans son raisonnement. - Il faut évaluer les connaissances au travers du raisonnement technique du candidat dans le cas de son exploitation de stage - Deux questions permettant d'évaluer l'hippologie et l'agronomie sont à tirer au sort. - Une question assez large permettant au candidat de choisir les informations pertinentes et de mettre en œuvre un raisonnement - Remarque : le candidat peut éventuellement construire sa réponse en s'appuyant sur plusieurs chemises

Exemples de sujets :

- Présenter la principale pathologie rencontrée dans cette entreprise. Quelle stratégie votre maître de stage / d'apprentissage met-il en place pour limiter ce problème ?

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

- Comment votre maître de stage gère-t-il le parasitisme ?
- Comment la conduite alimentaire des jeunes chevaux permet-elle d'atteindre les objectifs de croissance attendus ?

- **Quel type de questions concernant les productions végétales ?**

A l'oral, la question peut porter sur une opération culturale d'une culture, sur une opération culturale pour plusieurs cultures ou sur plusieurs opérations culturales d'une culture....

- **Comment faire lorsque certaines questions ne conviennent pas à tous les lieux de stage ? Peut-on adapter les questions posées aux candidats ?**

Chaque candidat doit tirer au sort deux questions. Rien n'interdit d'adapter la diversité de questions en fonction des caractéristiques des entreprises. Il est par exemple possible de prévoir deux ou trois listes de questions différentes en fonction du type d'entreprise support (centres équestres, cavaliers professionnels...).

- **Comment construire les grilles d'évaluation ?**

A éviter	A privilégier
<ul style="list-style-type: none"> - Une grille d'évaluation ne comportant que des critères sans indicateur ou des critères qui ne s'appuient pas sur les capacités - Prendre telle quelle la grille d'évaluation des candidats hors CCF sans l'adapter, elle ne correspond pas aux capacités évaluées en CCF - Réutiliser la grille d'évaluation du précédent bac pro sans adaptation. - Poser uniquement comme critère d'évaluation du dossier écrit l'expression écrite, l'orthographe. Cela ne correspond pas aux capacités évaluées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la grille à l'évaluation des capacités - Indiquer des critères qui doivent être adossés aux capacités globales et aux capacités intermédiaires évaluées dans le CCF La note de service donne des indications sur les critères pouvant être utilisés. « Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à : situer la place..., expliquer ... » Les points sont affectés aux capacités intermédiaires ou aux critères, pas aux indicateurs - Préférer une grille commune zootechnie et agronomie Remarques : <ul style="list-style-type: none"> -La maîtrise du vocabulaire technique peut être un des indicateurs éclairant l'évaluation de la capacité d'analyse - Si le dossier technique est noté, les points sont liés aux capacités intermédiaires évaluées.

• **Comment peut-on accompagner la préparation de l'évaluation ?**

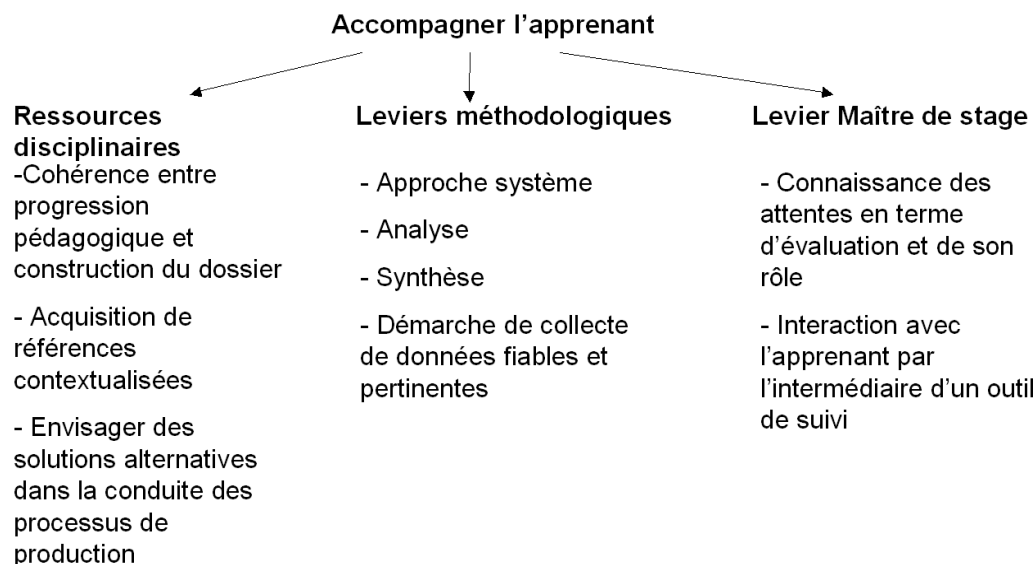
Quelques éléments pour la mise en œuvre de l'accompagnement :

Au niveau de l'équipe des enseignants techniques :

- Fixer des objectifs à chacune des périodes de stage, cela favorisera une construction progressive des chemises,
- Demander aux apprenants de réaliser un travail sur les données collectées après le stage, ce qui les aidera pour l'analyse et pour la synthèse. Travailler tôt sur la fiche de synthèse et l'enrichir au cours des périodes de stage,
- Rechercher une articulation fine entre l'élaboration du dossier E6 et celle du dossier technique,
- Etablir une cohérence entre progression pédagogique et construction du dossier.

Au niveau de l'équipe pédagogique : il s'agit de valoriser son autonomie et de l'organiser :

- Choix des périodes de stage (éventuellement par rapport aux cycles de production et à l'exercice comptable) pour que l'apprenant soit associé aux principales opérations techniques,
- Construction d'une cohérence interdisciplinaire des progressions,
- Recherche d'une cohérence entre progression pédagogique et construction du dossier.



3. Construire un parcours sur trois ans

Il est nécessaire de bien adapter la construction de la progression pédagogique à la rénovation de la voie professionnelle pensée pour un parcours en 3 ans.

La seconde professionnelle est une année durant laquelle le jeune détermine son orientation dans un champ professionnel. En première et terminale, il va renforcer des capacités et en acquérir de nouvelles dans un champ professionnel. Il s'agit bien d'un parcours composé d'une première année, puis d'une unité de deux années. La certification (et il ne s'agit pas de formation) BEPA se superpose, mais n'est pas première.

L'acquisition des capacités professionnelles du bac pro est donc à penser et à construire sur les 3 ans.

Il faut envisager l'accompagnement des jeunes dans leur parcours sur la durée de la formation intégrant toutes les périodes (en établissement, en entreprise) et toutes les activités (types de séquences, ...)

3.1. Comment concilier non discrimination au niveau et prise en compte de la sécurité lors du recrutement des élèves ?

- **Est-il possible de mettre en place des tests sportifs au moment du recrutement ?**

Les tests sportifs pour sélectionner les élèves à l'inscription ne sont pas légaux. L'orientation au sortir du cycle de collège est de la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie dont dépend le collège d'origine. Cette orientation, pour le secteur public est organisée autour d'une affectation multicritère (procédure AFFELNET).

S'agissant de la formation CGEH, compte tenu du niveau attendu lors des évaluations à cheval (en cohérence avec les demandes des professionnels et les équivalences du BP JEPS) d'une part et du caractère très professionnel de la formation (assez éloigné souvent des représentations des jeunes), il est possible d'organiser des positionnements sur la motivation et le niveau d'équitation afin de conseiller au mieux les élèves dans leur choix d'orientation. Ensuite, des accords entre inspections académiques et DRAAF-SRFD ont été passés localement, permettant d'introduire le résultat de ces positionnements dans la procédure AFFELNET.

Cependant cette possibilité n'est pas valide pour les formations par apprentissage, dans la mesure où c'est bien la signature du contrat de travail qui conditionne l'inscription dans un CFAA.

Le réseau de MFREO ou des écoles AFASEC ont quant à elles des pratiques différentes.

Il n'en demeure pas moins, que ni un niveau faisant référence à une capacité sportive, ni la propriété d'un équidé ne peuvent constituer des préalables à l'accès à la formation !

3.2. Comment organiser les périodes en milieu professionnel pour les formations en voie scolaire ? Quelques propositions issues des travaux en ateliers

3.2.1. Quand placer la première période de stage ?

A privilégier : première période de stage précoce pour une première approche de l'entreprise

Inconvénients ou difficultés organisationnelles à anticiper pour un premier stage précoce	Avantages d'un premier stage précoce
<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés organisationnelles : <ul style="list-style-type: none"> - Anticipation de la recherche de stage (ex dès l'inscription en 2nde ou dès la fin de seconde pour la première) - obtention des dérogations par les lieux de stage pour les élèves mineurs. - Anticipation des visites médicales (car il est difficile d'obtenir les autorisations avant fin novembre) - Age des élèves de seconde (cas des élèves de moins de 15 ans) - Formation sécurité à réaliser tôt - Acquisition en amont d'un minimum de connaissances et de méthodologie et de pratique équestre (ex EIE, stage sur l'ATH de l'EPL...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des élèves dans la formation (avoir envie et donner envie est essentiel pour apprendre) - Changement possible de lieu de stage si inadapté (bac pro) - Support concret pour les cours en classe

3.2.2. Comment fractionner les périodes de stage ?

Il s'agit de :

- Répartir les périodes sur l'ensemble de l'année
- Prévoir des périodes de stage courtes et fréquentes
- S'adapter aux périodes de disponibilité des enseignants pour les visites
- Identifier les objectifs liés à chaque période de stage

Inconvénients du fractionnement	Avantages du fractionnement
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de périodes d'immersion longues - Coordination nécessaire des périodes de stage des différentes classes et filières 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'engagement des élèves - Répartition du travail à réaliser en lien avec les stages, utilisation des stages dans la formation - Apprentissage progressif des capacités professionnelles, - Pas de périodes d'absence de l'établissement trop longues - Observation d'un grand nombre d'opérations du processus de production, d'élevage ou de valorisation d'équidés - Travail régulier des élèves (fiches Bepa, chemises bac pro) - Création de conditions favorables au suivi et à la réorientation du travail par les enseignants.

3.2.3. Changer de lieu de stage entre la seconde et la première ?

Inconvénients	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> - Souvent difficile d'avoir deux lieux de stage - Si le candidat souhaite utiliser le stage de première pour réaliser une fiche E2, cela lui impose de réaliser une deuxième fiche contexte 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifie le vécu de l'élève - Ouvre sur d'autres types d'entreprises ou systèmes de production ou de valorisation d'équidés - Permet des démarches de comparaison

3.3. Les CCF dans le parcours 3 ans

3.3.1. Quels sont les éléments clés pour construire un plan d'évaluation sur 3 ans ? - les notes de service

- le travail en équipe « Bac pro » sur les trois années
- le choix des périodes de stage
- l'appui sur les cycles de production et de valorisation (cultures, élevage équin) dans l'ATH et l'exploitation et lycée et dans les entreprises de stage ou d'apprentissage
- la progression pédagogique dans chaque discipline ou module
- l'acquisition progressive des capacités

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

- la répartition des autres CCF (éviter les surcharges et prendre en compte les pré-acquis nécessaires)
- le raisonnement à l'échelle des trois ans : se poser en équipe (rassemblant tous les enseignants intervenant sur les trois années) la question de la place des CCF de l'épreuve E3 du BEPA entre la seconde et la première.
- la disponibilité des professionnels qui participent à l'évaluation

• **Quand placer les CCF de Bac pro ?**

La note de service du bac pro ne précise pas la date de réalisation des CCF de l'épreuve E7. Le choix des dates de réalisation des CCF est donc laissé aux équipes pédagogiques.

Néanmoins, compte-tenu de la complexité des capacités évaluées dans le CCF 1, une épreuve positionnée par exemple en deuxième partie de terminale peut être pertinente. C'est à ce stade, que les différentes connaissances requises (indicateurs technico-économiques, durabilité, aspects juridiques, fiscalité) peuvent avoir été acquises et que les savoir-faire en matière de diagnostic et d'analyse de la décision sont suffisamment mis en oeuvre pour pouvoir être appropriés et remobilisés. La réalisation du support écrit relatif à l'épreuve E6 constitue bien souvent un pré-requis à l'acquisition des capacités visées. Concernant le CCF (dossier technique) là aussi un positionnement du CCF trop précoce entraînant des sujets pour lesquels les élèves n'ont pas encore les connaissances disciplinaires permettant l'analyse critique est à éviter.

Il est également plutôt conseillé de réaliser les CCF d'équitation et de débouillage en terminale si c'est possible.

3.3.2. Quelles sont les conséquences de la réalisation de tous les CCF de l'E3 de BEPA en seconde ou en tout début de classe de première ?

Inconvénients de placer tous les CCF de BEPA en 2nde et début de première	Avantages de placer tous les CCF de BEPA en 2nde et début de première
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances pas encore assez approfondies - Peu de temps pour un suivi rigoureux - Impossibilité d'utiliser les stages de première pour faire les fiches BEPA - Risque de dissocier les équipes pédagogiques de 2nde et de bac pro 	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation des épreuves de BEPA et de bac pro (moins de confusion pour les élèves)

Remarque : lorsque l'E2 du BEPA est placée en début de première, la préparation est très courte et les candidats ne peuvent pas s'appuyer sur le stage de première pour réaliser des fiches ou pour analyser les activités de seconde en s'appuyant sur leur vécu de première.

3.2.2. Quelques points de vigilance pour la construction d'un parcours sur trois ans :

- Construire ce parcours en équipe pédagogique pour les trois années de formation (enseignants intervenant en seconde, première et terminale)
- Construire une progression pour l'acquisition des capacités visées par la formation
- Mettre en cohérence les périodes de stage, les progressions disciplinaires, les EIE, les MAP et le plan d'évaluation
- Veiller à l'articulation de certains CCF ou des CCF avec les épreuves terminales : ex dossier technique et dossier E6
- Intégrer les périodes de formation en milieu professionnel dans la formation

3.3. Construire une progression disciplinaire sur trois ans

Il ressort des travaux en atelier que pour atteindre les objectifs, il est indispensable de gérer au mieux le temps de la formation. La coordination entre les membres de l'équipe pédagogique intervenant sur les trois années et sur les différents modules est par conséquent indispensable.

Les enseignements de seconde professionnelle doivent être mis à profit pour :

- susciter l'intérêt des élèves,
- les familiariser avec le milieu professionnel, aux problématiques du secteur et leur faire comprendre les logiques d'un processus de production au travers de la réalisation de nombreuses visites d'entreprises (dont l'atelier hippique de l'EPL), de rencontres avec des professionnels, de travaux pratiques, de stages...
- les initier au vocabulaire et aux concepts disciplinaires et professionnels. Il s'agit en particulier de familiariser et de faire acquérir du vocabulaire technique et professionnel, mais aussi des gestes et des démarches professionnels

Dans les disciplines techniques : faire acquérir un début de professionnalisation de niveau V (acquérir du vocabulaire technique et professionnel et acquérir les gestes professionnels de base)

Les modules du bac pro permettent ensuite d'approfondir les concepts et de développer une capacité d'analyse en se référant aux situations de seconde. La bonne coordination entre professeurs responsables des modules professionnels du bac pro et du BEPA est également cruciale.

En accord avec les prescriptions des documents d'accompagnement d'une part et la nécessaire progressivité des apprentissages d'autre part, l'enseignement de l'équitation ou des techniques de monte de menage pour le support course, s'organisera autour des deux préoccupations suivantes :

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

- En classe de seconde professionnelle avec une extension sur l'année de première, l'enseignement se focalise essentiellement sur un renforcement des « fondamentaux de l'équitation » ou des techniques de course en utilisant autant que faire se peut des chevaux « routinés » avec un certain niveau de dressage et d'éducation. Il s'agit bien de renforcer ici la formation du cavalier du joker ou du driver.
- En classe de première et de terminale, en utilisant des chevaux de caractères et de compétences différentes (notions de « jeune cheval » et de « cheval d'âge ») on oriente l'enseignement sur la capacité à interagir, s'adapter, à utiliser des montures aux caractéristiques différentes. Du jeune cheval en pleine éducation au cheval mis et dressé. L'objectif étant là le renforcement des capacités « d'homme de cheval » capable de valoriser des montures variées.

En ce qui concerne le débouillage, l'évaluation est conseillée en classe de terminale, mais il est possible de débiter la formation dès la classe de seconde professionnelle et d'établir une progression sur deux voire trois ans. Les élèves de seconde peuvent effectuer des manipulations sur des poulains, les élèves de premières confirment le travail des terminales, les terminales réalisent et suivent les étapes de débouillage.

Durant toute la formation certaines précautions tant dans le langage que dans la conduite des activités sont de mise et concernent tout particulièrement le support sport et loisir :

- Arriver à déconnecter les objectifs de formation équestre (définis par le référentiel de formation) des attendus de la formation BP JEPS mention équitation. Même si des passerelles existent grâce aux équivalences négociées, la finalité du bac. pro. n'est pas le BP JEPS !!!
- L'inscription à la formation CGEH, sans participation à des concours sur les temps extrascolaires ne peut rendre obligatoire une adhésion à la FFE et donc la détention de la licence fédérale. La question de l'assurance en cours d'équitation ne saurait être invoquée dans la mesure où, comme pour toutes les autres activités pédagogiques organisées dans le cadre d'un référentiel de formation, c'est bien la responsabilité de l'établissement qui couvre les apprenants.
- Ne pas délivrer les galops fédéraux par correspondance aux niveaux acquis lors des évaluations CCF. Là encore nous ne sommes pas sur les mêmes attendus et surtout pas dans notre champs de compétence.
- Dans le même ordre d'idée, les modules d'adaptation professionnelle (MAP) conduits autour des activités d'attelage, d'animation poney, d'initiation aux soins des pieds...ne peuvent aboutir à la délivrance d'équivalences sur des titres homologués par ailleurs et faisant l'objet d'une formation à part entière, pas plus qu'une attestation de niveau.

Les élèves de la formation bac. pro. CGEH peuvent bénéficier des enseignements facultatifs « hippologie-équitation » ou participer à une section sportive « équitation » si l'établissement les proposent à la carte des formations. Dans ce cadre, ils capitalisent les points au dessus de dix (sans pouvoir cumuler SSEA et enseignement facultatif) pour l'obtention du baccalauréat. (Note de service DGER/SDPFE/2014-182 en date du 06/03/2014)

Repères pour la mise en œuvre des CCF E7 du Bac Pro CGEH et E3 du BEPA CS

Sessions de formation -2015

L. Magnier, A. Lipp, J. Rigal

Ressources bibliographiques

Eduter. (2010). *Document complémentaire au référentiel du bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole.*

MAAF. (2010). *Écriture des référentiels de diplômes professionnels : les définitions et les concepts sur lesquels on s'accorde.*

MAAF (2008) Guide d'écriture des référentiels de diplômes professionnels.

Rey, O. (2012). Le défi de l'évaluation des compétences. *Dossier d'actualité veille et analyses de l'Ifé*, 76.

Tourmen, C. (2013, soumis). Note de synthèse sur l'évaluation des compétences. *Revue Française de Pédagogie.*